

Bibliothèque numérique

medic @

**Université de France. Académie de
Nancy. Rentrée solennelle des
facultés de droit, de médecine, des
sciences et des lettres de Nancy. Le
16 novembre 1875**

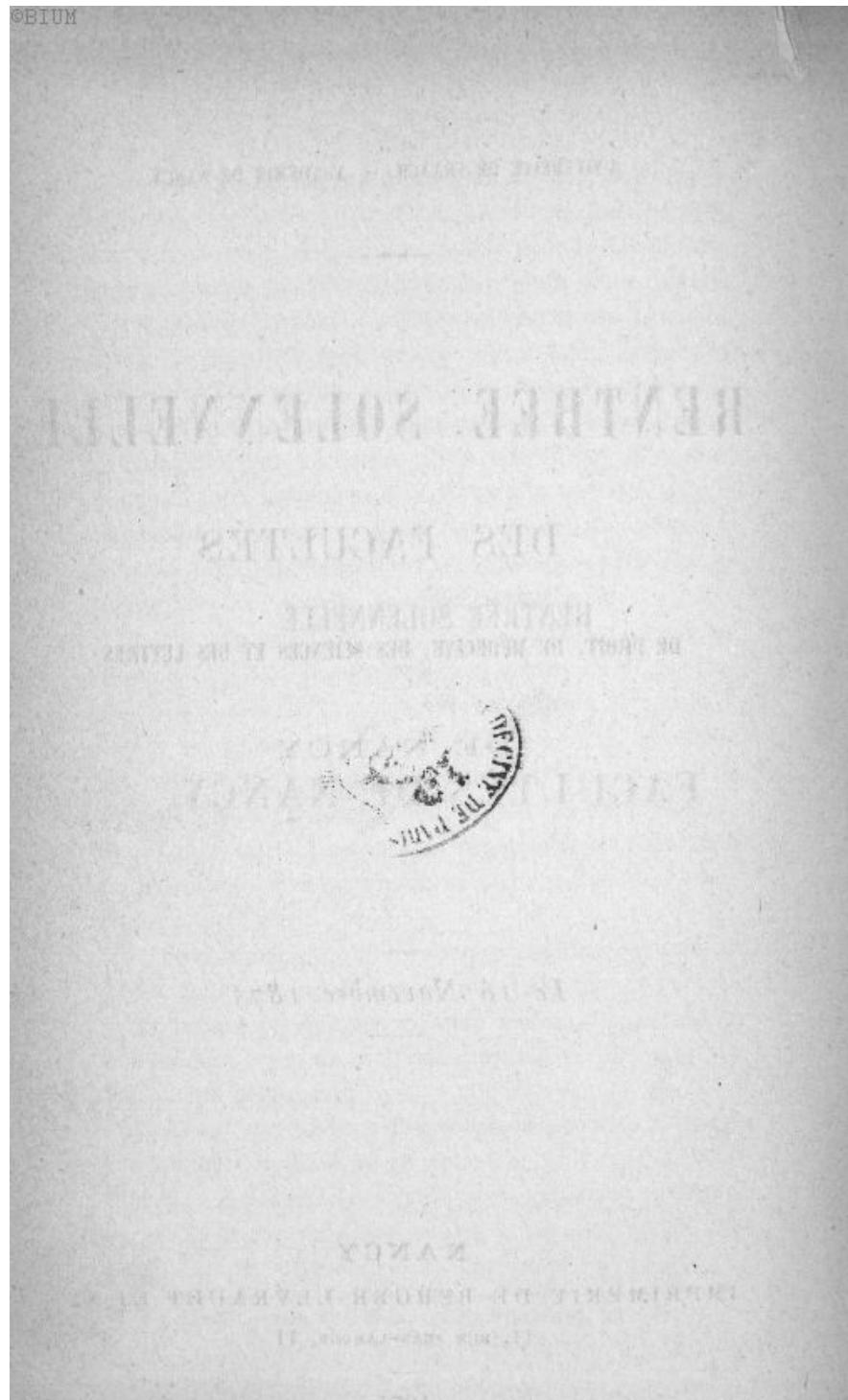
*Nancy : imprimerie de Berger-Levrault, 1875.
Cote : 90943 t. 11 n° 15*



(c) Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris)
Adresse permanente : [http://www.biусante.parisdescartes
.fr/histmed/medica/cote?90943x11x15](http://www.biусante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?90943x11x15)

RENTRÉE SOLENNELLE
DES
FACULTÉS DE NANCY





UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTRÉE SOLENNELLE DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY



Le 16 Novembre 1875

NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

ACADEMIE DE NANCY

ADMINISTRATION ACADEMIQUE

Recteur de l'Académie : M. JACQUINET O *, I ♀.

Recteurs honoraires { MM. DUNOYER C *, I ♀.
MAGGIOLO *, I ♀.

Inspecteurs de l'Académie { MM. ROUSSELOT, I ♀, à Nancy.
BELIN, A ♀, à Nancy.
MAUCOURT *, I ♀, à Bar-le-Duc.
LAURENT, I ♀, à Épinal.

Secrétaire de l'Académie : M. BÉCOURT, I ♀.

CONSEIL ACADEMIQUE

M. le Recteur JACQUINET O *, I ♀.

M. LECLERC O *, I ♀, Premier Président de la Cour d'appel.

M. le marquis de CHAMBON O *, I ♀, Préfet de Meurthe-et-Moselle.

M^{sr} FOULON *, Évêque de Nancy et de Toul.

M^{sr} HACQUART O *, Évêque de Verdun.

M. DUFRESNE *, Procureur général près la Cour d'appel.

M. le comte de LAMBEL, Membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

M. l'abbé JAMBOIS *, premier Vicaire général du diocèse de Nancy.

M. ROUSSELOT, I ♀, Inspecteur d'Académie à Nancy.

M. BELIN, A ♀, Inspecteur d'Académie à Nancy.

M. MAUCOURT *, I ♀, Inspecteur d'Académie à Bar-le-Duc.

M. l'abbé LAURENT, I ♀, Inspecteur d'Académie à Épinal.

M. JALABERT *, I ♀, Doyen de la Faculté de Droit.

M. STOLTZ O *, I ♀, Doyen de la Faculté de Médecine.

M. CHAUTARD, I ♀, Doyen de la Faculté des Sciences.

M. BENOIT *, I ♀, Doyen de la Faculté des Lettres.

M. BÉCOURT, I ♀, Secrétaire de l'Académie, Secrétaire du Conseil.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT

MM. JALABERT *, I ♀, Doyen, Professeur de Code civil (1^{re} chaire), et Chargé du cours d'Histoire de Droit romain et de Droit français.

HEIMBURGER, I ♀, ancien Professeur de la Faculté de Droit de Strasbourg, Professeur honoraire.

LEDERLIN, A ♀, Professeur de Droit romain (2^e chaire), autorisé à faire le cours de Pandectes et Chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières.

LOMBARD, A ♀, Professeur de Droit commercial et Chargé du cours de Droit des gens.

LIÉGEOIS, A ♀, Professeur de Droit administratif et Chargé du cours d'Économie politique.

DUBOIS, A ♀, Professeur de Droit romain (1^{re} chaire), Chargé du cours de Droit civil approfondi dans ses rapports avec l'Enregistrement.

BLONDEL, Agrégé, Chargé du cours de Code civil (2^e chaire).

BINET, Agrégé, Chargé du cours de Code civil (3^e chaire).

ORTLIEB, Agrégé, Chargé du cours de Procédure civile.

LOMBARD (P.), Agrégé, Chargé du cours de Droit criminel.

GARNIER, Agrégé, Chargé du cours de Pandectes, autorisé à faire le cours de Droit romain (2^e chaire).

LACHASSE, A ♀, Docteur en Droit, Secrétaire agent-comptable.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Doyen : M. STOLTZ O *, I ♀, ancien doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Doyen honoraire : M. EHRMANN O *, I ♀.

Professeurs honoraires { MM. SÉDILLOT C *, I ♀.
CAILLIOT *, I ♀.

MM. STOLTZ O *, I ♀, Professeur de Clinique obstétricale et gynécologique ; M. ROUSSEL *, I ♀, professeur adjoint.

RAMEAUX *, I ♀, Professeur de Physique et d'Hygiène.

TOURDES *, I ♀, Professeur de Médecine légale.

RIGAUD *, I ♀, Professeur de Clinique externe.

MICHEL *, I ♀, Professeur de Médecine opératoire.

COZE *, I ♀, Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique ; M. GRANDJEAN *, A ♀, Professeur adjoint.

HIRTZ *, I ♀, Professeur de Clinique interne.

BACH *, I ♀, Professeur de Pathologie externe ; M. BÉCHET, I ♀, Professeur adjoint.

MOREL, A ♀, Professeur d'Anatomie générale, descriptive et topographique ; M. LALLEMENT, Professeur adjoint.

SIMONIN *, I ♀, Professeur de Clinique externe.

BLONDLOT *, I ♀, Professeur de Chimie médicale et de Toxicologie ; M. RITTER, A ♀, Professeur adjoint.

V. PARISOT *, I ♀, Professeur de Clinique interne.

HERRGOTT *, A ♀, Professeur d'Accouchements et de Maladies des enfants ; M. E. PARISOT, A ♀, Professeur adjoint.

HECHT, A ♀, Professeur de Pathologie générale et de Pathologie interne ; M. DEMANGE *, I ♀, Professeur adjoint.

ENGEL, A ♀, Professeur de Botanique et d'Histoire naturelle médicale.

BEAUNIS ♀, A ♀, Professeur de Physiologie;
M. POINCARÉ, A ♀, Professeur adjoint.

FELTZ ♀, A ♀, Professeur d'Anatomie et de Physiologie pathologiques.

Agrégés en exercice . . .	MM. MONOYER.
	BOUCHARD.
	GROSS.
	FÉE ♀.
	SCHLAGDENHAUFFEN.
	BERNHEIM.
Professeurs suppléants	MM. BERTIN.
	VALENTIN.

M. BONNET, A ♀, Secrétaire agent-comptable.

École supérieure de Pharmacie.

MM. OBERLIN ♀, I ♀, Professeur de Matière médicale et de Pharmacologie.

JACQUEMIN, I ♀, Professeur de Chimie minérale et de Chimie organique.

SCHLAGDENHAUFFEN, Professeur de Physique et de Toxicologie.

HECKEL, Professeur d'Histoire naturelle médicale.

STROHL, Agrégé.

SCHMITT, Chargé du cours de pharmacie.

DELCOMINÈTE, A ♀, Suppléant.

BONNET, A ♀, Secrétaire agent-comptable.

FACULTÉ DES SCIENCES

Doyen : M. CHAUTARD, I^Q.

Doyens honoraires { MM. GODRON O *, I^Q.
BACH *, I^Q.

MM. CHAUTARD, I^Q, Professeur de Physique.

RENARD, I^Q, Professeur de Mathématiques appliquées.

GRANDEAU *, A^Q, Professeur de Chimie et de Physiologie
appliquées à l'agriculture.

DELBOS, A^Q, Professeur de Minéralogie et de Géologie.

FORTHOMME *, I^Q, Professeur de Chimie.

MATHIEU, Professeur de Mathématiques pures.

JOURDAIN, Professeur de Zoologie.

MILLARDET, Chargé du cours de Botanique.

GODEFRING, Secrétaire agent-comptable.

FACULTÉ DES LETTRES

MM. BENOIT *, I^Q, Doyen, Professeur de Littérature française.

LACROIX *, I^Q, Professeur d'Histoire.

RAMBAUD, Professeur suppléant d'Histoire.

DE MARGERIE *, I^Q, Professeur de Philosophie.

CAMPAUX, I^Q, Professeur de Littérature latine.

DECHARME, A^Q, Professeur de Littérature grecque.

GEBHART, A^Q, Professeur de Littérature étrangère.

VIDAL LABLACHE, Professeur de Géographie.

GODEFRING, Secrétaire agent-comptable.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE.

La séance solennelle de la rentrée des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres de Nancy, a eu lieu le mardi 16 novembre 1875, sous la présidence de M. Jacquinet, Inspecteur général honoraire de l'instruction publique, recteur de l'Académie.

A onze heures du matin, MM. les membres du Conseil académique, MM. les Doyens et Professeurs des Facultés assistaient à la messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée, dans le palais de l'Académie, par M. l'abbé Voinot, vicaire général.

La séance publique s'est ouverte à midi dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres. M. le Recteur a pris place sur l'estrade occupée par MM. les Inspecteurs d'Académie de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, les Doyens et les Professeurs

des quatre Facultés, le Proviseur et les Professeurs du Lycée.

M. Leclerc, Premier Président de la Cour d'appel, M. le Général de division Abbatucci, M. le marquis de Chambon, Préfet de Meurthe-et-Moselle, M. le Général de Verneville, M. Dufresne, Procureur général près la Cour d'appel, M. le comte de Lambel, Membre du Conseil général et du Conseil académique, M. l'abbé Jambois, Vicaire général, Membre du Conseil académique ; M. le Général Didion, M. Maggiolo, Recteur honoraire, M. Pierson, Président de Chambre honoraire de la Cour d'appel, M. Angenoux, Avocat général près la Cour d'appel, M. Quenot, Colonel du 26^e de ligne, MM. Baradez, Lestaudin, Sidrot, Adjoints au Maire de Nancy, M. Chassignet, Sous-Intendant militaire, M. Viller, Ingénieur en chef, M. Ragon, Conseiller honoraire de la Cour d'Appel, ont pris place aux premiers rangs de l'Assemblée.

MM. les étudiants en droit et en médecine occupaient les tribunes.

M. le Recteur a ouvert la séance par un discours ; puis il a donné successivement la parole à MM. Jalabert, Doyen de la Faculté de droit, Stoltz, Doyen de la Faculté de médecine, Chautard, Doyen de la Faculté des sciences, Benoît, Doyen de la Faculté des

lettres, et à M. Blondel, Agrégé, chargé du rapport sur les concours ouverts entre les étudiants en droit.

La séance a été terminée par la lecture des listes des étudiants en droit et en médecine qui ont obtenu des prix et des mentions honorables dans les concours de l'année scolaire 1874-1875, et par la distribution des médailles.

Les noms des lauréats ont été proclamés par M. Blondel, Agrégé près la Faculté de droit, et par M. Bernheim, Agrégé près la Faculté de médecine.

La séance étant levée à deux heures, les autorités et une partie des assistants se sont rendus dans les bâtiments, contigus au Palais académique, de la nouvelle Faculté de médecine, accompagnés du Recteur, du Doyen de la Faculté et des Professeurs des diverses Facultés. La visite aux amphithéâtres, aux collections, aux laboratoires, aux cabinets d'étude des professeurs, a duré près d'une heure. M. le Doyen Stoltz et MM. les Professeurs de la Faculté de médecine ont fait aux visiteurs les honneurs des installations récemment achevées de ce grand établissement.

DISCOURS

DE M. LE RECTEUR.

MESSIEURS,

Si ces réunions de maîtres et d'élèves, ouvertes au public, où, chaque année, avant de reprendre la parole, l'enseignement supérieur rend un compte fidèle des objets de ses travaux et des résultats de ses leçons, si ces instructives réunions universitaires n'existaient pas, ce serait le moment de les inventer. Après nos cours, où chacun peut venir nous entendre et nous juger, rien n'est plus propre à faire connaître à tous ce que nous sommes, et dans quelles voies nous marchons, que ces *séances de rentrée*, dont les discours sont des rapports, des rapports détaillés, nourris de faits, mi-partis d'appréciation et de statistique, par lesquels s'écrit peu à peu, en toute exactitude et sincérité, notre histoire. En aucun temps, depuis le jour où la parole nous a été donnée par l'État, nous n'avons redouté la lumière pour les œuvres que nous accomplissons; que dis-je? toujours nous l'avons hautement désirée et recherchée. Aujourd'hui, plus volontiers et avec plus d'après que jamais, nous l'appelons sur nos études, nos traditions, nos exemples; aussi, plus que jamais, nous sentons-nous heureux, professeurs et disciples, de nous retrouver de nouveau réunis dans cette enceinte, sous les regards d'un nombreux public au sein duquel nous comptions beaucoup

d'amis, mais où nous rencontrons aussi des juges sévères, pour reprendre en commun l'exposé véridique de nos efforts et de nos succès durant la période laborieuse qui vient de s'ajouter à nos annales.

La confiance qui se trahit par le sentiment que je viens d'exprimer, n'a rien d'aveugle ; elle est bien éloignée de cet optimisme présomptueux qui volontiers se croit arrivé, ou peu s'en faut, à la perfection, et se repose dans l'espèce d'infailibilité qu'il se décerne. La perfection, à qui est-il donné de l'atteindre en ce monde ? Toute œuvre humaine, même vivante et prospère, a ses lacunes et ses *desiderata*, et il nous reste, dans la nôtre, qui le sait mieux que nous ? bien des progrès, il nous en restera toujours beaucoup à faire. Mais ce qui, je crois pouvoir le dire, ne peut s'accroître et grandir chez nous, c'est ce sentiment même du progrès à faire, à poursuivre toujours ; c'est la conviction que, dans cette généreuse carrière de l'enseignement, et surtout peut-être de l'enseignement supérieur, qui cesse d'avancer, recule ; qui se résigne à vivre sur son fonds acquis et sur sa méthode une fois faite, s'appauvrit et dégénère ; que la science qui a mission de se répandre, a le devoir de s'enrichir incessamment par ses informations vigilantes ou par ses propres conquêtes, sans se jeter imprudemment hors de son domaine, et d'étudier sans fin l'art difficile de se communiquer ; que, pour le maître digne de ce nom, la limite du dévouement, comme du savoir, recule sans cesse. Un corps de professeurs animé de cet esprit, pénétré de ces principes, et qui chaque jour, par cette bonne volonté féconde, ajoute à la somme de ses lumières et à la portée de ses talents, peut sans orgueil s'estimer prêt à faire face à toutes les rivalités, et attendre en paix toutes les concurrences.

Ces conditions de force et d'avenir ne sont pas tout cependant. Même ainsi préparées à la lutte, avec quel succès les Facultés de l'État la pourraient-elles soutenir, si elles l'abordaient imparfaitement armées, c'est-à-dire non pourvues de

tous les secours que leurs travaux réclament, et qu'arriverait-il, si, de leur côté, les insuffisances de ce qu'on appelle l'arsenal scientifique, si des laboratoires incommodes, des collections incomplètes ou difficilement abordables, des bibliothèques arriérées rétrécissaient le champ de l'étude ou paralysaient l'essor de la recherche? Longtemps nos justes vœux ont signalé ce qui, par là, nous manquait encore. Aujourd'hui l'urgence du besoin et l'évidence du droit parlent plus haut que les sollicitations les mieux motivées et que les plaintes les plus éloquentes. Les sacrifices qui naguère étaient invoqués, pour l'amélioration de nos locaux et de nos services, à titre de largesse et de bienfait, il nous est permis à cette heure de les attendre comme l'acquittement certain d'une dette. Désormais nous comptons moins, pour les obtenir, sur la munificence de l'État que sur sa justice.

Plus heureuse que ses sœurs, la dernière venue des Facultés de Nancy a reçu, du premier coup, une installation digne de son importance et répondant, à peu de chose près, à tous ses besoins. A cette heure enfin, l'asile ou plutôt le palais que, le 7 juin 1871, la noble ville de Nancy votait à la Faculté de médecine de Strasbourg dispersée par l'invasion et dépoillée par la conquête, est achevé, achevé au dedans comme au dehors, et déjà même complètement occupé. Au dire de tous, et de l'aveu des meilleurs juges, il est peu d'édifices de ce genre élevés à la science médicale, dont celle-ci ait plus de raisons de se montrer satisfaite.

Que pourrait-elle demander de mieux, pour l'instruction de l'étudiant par les livres, que cette bibliothèque, toute spéciale, qui, dans l'espace ouvert d'un angle à l'autre de la façade extérieure, à proximité des galeries destinées aux collections, a déployé à l'aise ses nombreux trésors : 10,500 volumes, dont le premier noyau, il y a quatre ans, existait à peine?

A l'autre extrémité de l'édifice, au fond de la spacieuse et paisible cour, dans cette rotonde flanquée de deux ailes lé-

gères, tout est admirablement disposé pour l'usage assidu de livres d'une autre sorte, livres d'une instruction bien autrement saisissante pour le futur médecin que les descriptions ou les figures des plus savants volumes. Ne demandez pas pourquoi cette ligne de bâtiments reculés, si soigneusement fermée en arrière et murée, s'ouvre en face de vous par tant de côtés, s'éclaire d'innombrables fenêtres qui lui donnent l'aspect d'un palais de verre. Là, sous de hautes voûtes où pénètrent à flots la lumière et l'air, à deux pas d'un vaste amphithéâtre de cours où préside le buste de Bichat, on étudie, l'acier en main, dans le merveilleux détail de sa charpente et de sa contexture, le plus parfait des organismes créés par la divine sagesse. Là encore, dans des laboratoires modèles, ou bien l'on assiste, l'œil sur le microscope, aux transformations que la maladie imprime aux tissus; ou bien l'on interroge par de savantes expériences, répétées sur d'innocentes victimes, les mystères de la fonction nerveuse. Plus loin, au milieu d'un incomparable arsenal de réactifs, un bataillon d'analystes, ardents à l'œuvre, scrute, le creuset en main, fluides vitaux, sécrétions, aliments, poisons : terribles chercheurs, à qui ne résiste nul arcane, et dont le criminel le plus habile à mettre en défaut la Science et la Justice se flatterait vainement de dérouter l'expertise. Anatomie, médecine opératoire, histologie, physiologie, chimie médicale ou pathologique, ont pris possession, avec reconnaissance, des diverses parties de ce domaine si favorable à l'étude incessante qu'elles ont à faire, dans la mort, et même dans la vie, des secrets de celle-ci et de ses plus délicats mystères.

Dans le long intervalle que mesure l'étendue du préau, ont pris place le service, comme on dit, de la physique et celui de la chimie; deux vastes empires, deux mondes, dont la distribution prévoyante et le merveilleux mobilier représentent le dernier mot de l'équipement scientifique.

Si l'installation de l'enseignement pratique du dehors, si les cliniques attendent encore d'une transformation projetée,

et malheureusement retardée, de nos hospices, d'utiles perfectionnements, ici, dans le sanctuaire de la théorie et de l'analyse, tout est à souhait; et pourachever d'inaugurer et consacrer, comme il convient, l'œuvre terminée, il ne nous reste plus qu'à suspendre aux murs nouveaux, à la manière antique, les images des aïeux, ou, si les images font défaut, à y graver, à ciel ouvert, leurs noms, comme une exhortation perpétuelle et un exemple. Nos savants confrères d'Alsace, devenus Lorrains, ne trouveront pas mauvais que, dans cet hommage, se mêlent et se confondent avec leurs plus chers souvenirs ceux qu'ont laissés ici, vivants et impérissables, et cette antique Faculté de Pont-à-Mousson, le premier foyer d'études médicales qu'ait possédé la terre lorraine, et cette généreuse École de médecine de Nancy, qui, pendant près d'un siècle, sous des noms et des régimes divers, a si bien mérité de la science et du pays. Nous unirons donc fraternellement, dans ce glorieux livre de pierre, aux noms consacrés des Lepois et des Pillement, aux noms vénérés de Jean-Baptiste Simonin et d'Alexandre de Haldat, ceux que la grande Faculté de Strasbourg, réfugiée, apporte pieusement avec elle, comme ses dieux pénates :

Ilium in Italiam portans sanctosque Penates;

Lobstein, Forget, gloires de la clinique; Coze, le doyen organisateur; Fodéré, lumière de la médecine légale; Flamant, Cailliot; je n'invoque, sans les nommer toutes, que les illustrations disparues; et nous n'aurons garde d'oublier ton nom, symbole de science, de talent et de patriotisme, héroïque Émile Küss, promoteur éminent de la physiologie et dernier maire de Strasbourg; toi qui, dans les jours suprêmes, t'arrachais à ton laboratoire pour ranimer et prolonger l'agonie de la défense, et, quand il fallut céder, protégeas de l'énergie de ton courage et de l'autorité de ton dévouement la cité vaincue!

Les architectes ne placent pas, comme les peintres et les

sculpteurs, leur signature sur le travail qu'ils achèvent. Si, comme on le dit, c'est un talent bien rare que de savoir apprêter entièrement à sa destination un grand édifice, aucun ouvrage ne mériterait mieux que notre Faculté de médecine d'être, en effet, signé des noms, déjà célèbres par tant d'autres œuvres, de MM. Ginain et Morey, le premier, auteur des plans, le second, collaborateur assidu de l'exécution, et qui dans cette tâche, bien modeste pour lui, a porté un zèle, une abnégation, un degré de patience et, le dirai-je? d'habileté à ne pas dépasser des crédits bien justes, qu'on pouvait ne pas attendre d'un tel artiste. Songez que la main qui, en dirigeant en second les progrès de l'édifice, a veillé avec ce soin minutieux sur tant de détails, qui faisait reprendre, sans se lasser, pour les mieux adapter aux besoins des études, ici la forme d'une vitrine, là celle d'un fourneau, est la même qui a décoré pour les fêtes de Nancy le grand salon de notre Hôtel-de-Ville, agrandi, pour une destination nouvelle, notre Palais ducal, rendu à Dom Calmet une tombe digne de lui, et lancé dans les airs la flèche de Saint-Epvre!

Elle aussi, elle s'abrite enfin dans un nouveau et convenable domicile, cette autre fille fugitive d'Alsace, l'École supérieure de pharmacie. La voilà dès ce jour définitivement assise, à l'aide de récentes libéralités municipales, dans une portion considérable du palais académique, munie de tous ses instruments et moyens d'étude, comme de toutes ses chaires, dignement établie à part et complètement *chez elle*; heureuse autonomie d'installation, qui lui est un gage de plus de celle qu'elle réclame à juste titre pour la conduite de ses affaires et la direction de ses études!

Des vœux légitimes de déplacement, un adieu volontaire et un deuil inattendu ont produit dans la famille académique quelques mutations, qui sont aussi des dates de son histoire.

La Faculté de droit voit avec regret ses rangs si bien formés et si unis se rompre par le départ d'un de ses pro-

fesseurs et de deux agrégés. Elle perd M. Vaugeois, ferme soutien des études sérieuses dans la chaire de Code civil, qu'il occupait depuis dix ans, et deux jeunes maîtres également distingués par le caractère et le talent, MM. Chobert et Villey. Heureusement, pour réparer ces pertes, si sensibles qu'elles soient, elle trouve des ressources toutes prêtes dans le corps de ses agrégés, récemment enrichi d'une acquisition précieuse (1).

Dans la Faculté des sciences, l'enseignement de la zoologie, si florissant l'an dernier, a passé, sans péril de déchoir, en de nouvelles mains. Déjà, dans un autre grand centre d'études, où les sciences naturelles tiennent une place considérable, à Montpellier, M. Jourdain a fait applaudir ses connaissances encyclopédiques, son coup d'œil d'observateur et un talent d'exposition digne de sa matière et de ses sujets, — qu'il me soit permis de le dire, après l'avoir entendu débuter dans sa chaire de Nancy, — une véritable éloquence de professeur d'histoire naturelle; ample autant que précise et limpide, continue, de longue haleine, se déployant, d'un cours égal, avec une entraînante lenteur; à l'exemple des modèles du genre, à l'image de la nature, qui, dans ses productions et évolutions, ne connaît point d'intervalle ni de brusque saillie, et déroule insensiblement, anneau par anneau, l'immense série des êtres vivants, depuis les informes créations rudimentaires écloses sur les confins du néant et de la vie jusqu'à la savante économie des organismes supérieurs. Au milieu des succès qui l'attendent parmi nous, le nouveau professeur ne s'étonnera pas de l'accent d'inconsolable regret avec lequel il nous entendra souvent parler du maître qui l'a précédé dans cette chaire. Lui-même il a connu, il a pu apprécier ce maître excellent, trop tôt ravi à notre affection; et il a pris sa part du deuil qu'une si grande perte a fait éclater ici et au loin; deuil remarquable par

(1) M. Jules Garnier, ancien élève de la Faculté de Droit de Nancy, nommé Agrégé près la même Faculté, le 22 juillet 1875.

l'effusion de la douleur et par la persistance des regrets. C'est que, à ses rares mérites de savant, à ses solides vertus d'homme et de chrétien, M. Baudelot joignait une bonté souveraine, et ce je ne sais quoi d'aimable qui charme les cœurs et les attire comme par un irrésistible aimant. C'est aussi que les circonstances particulièrement douloureuses de sa fin nous ont déchiré le cœur; c'est que rarement nous avons vu la mort choisir avec autant de cruauté l'heure et le moment de frapper sa victime, et mettre un tel degré d'amer-tume dans les séparations qu'elle accomplit!

Dans la Faculté des lettres, c'est l'histoire qui, livrée par l'absence prolongée du titulaire à la mobilité des suppléances, change encore une fois d'interprète. L'actif et dévoué M. Robiou, à la veille de reprendre ses excursions érudites à travers l'antiquité, nous est enlevé par sa province natale, qui le redemandait, et il est si heureux, le Breton fidèle, de se voir rappelé au centre de ses affections et de ses souvenirs, qu'au spectacle de sa joie, nous lui en voulons moins de nous retirer, au profit d'une autre Académie, l'appui de son instruction variée, de son infatigable esprit de recherche et de sa conscience sévère d'examinateur. L'annonce du choix qui le remplace excite une vive attente, mêlée de sympathie, dans ce public, toujours nombreux à Nancy, auprès duquel le savoir escorté du talent ne saurait douter d'un favorable accueil. Érudit de la meilleure école, voyageur curieux, tou-riste aux vives impressions, professeur applaudi dans une autre chaire, écrivain lu et goûté sur les bords de la Newa comme de la Seine et de la Meurthe, M. Alfred Rambaud à tous les titres si variés qu'il possède à la faveur publique, ajoute, comme son devancier M. de Julleville, un autre mérite qui en relève encore le prix, la jeunesse; la jeunesse dont nous ne méconnaissions, vieux maîtres réputés chagrins, ni le charme, ni les priviléges; dont nous aimons l'ardeur; et par laquelle nous nous plaisons à voir se recruter et se vivifier nos enseignements supérieurs, surtout si elle leur arrive

calmée, équilibrée déjà par les leçons de la vie et par la passion même de l'étude, avec ce commencement de maturité qui règle heureusement son essor et le tempère.

Je laisse à M. le doyen de la Faculté des lettres le soin de dire, d'après l'expérience qui se poursuit et qui a pu se faire plus complètement cette année, ce que nous pensons, lui et moi, des bons effets de la règle nouvelle qui divise l'antique épreuve du baccalauréat ès lettres en deux examens séparés par un an d'intervalle. L'intérêt plein de sollicitude que le gouvernement de l'instruction nationale prend au développement de nos études classiques, s'est encore attesté cette année par une mesure ou un projet de mesure propre à rendre plus intime la solidarité féconde qui rattache l'enseignement supérieur à l'enseignement secondaire. Il s'agit de donner pour la première fois aux Facultés des sciences et des lettres une part dans l'inspection des classes de nos lycées et principalement de nos collèges, non-seulement afin de rendre la visite de celles-ci plus fréquente, mais pour assurer dans toutes, par une représentation des spécialités plus complète au sein du jury d'examen, l'entièvre compétence du contrôle. Vous descendrez, Messieurs les Professeurs, de vos hautes spéculations, vous suspendrez quelques instants vos profondes recherches, pour aller, avec la patience et l'indulgence du vrai savoir et l'expérience scolaire acquise par vos premiers services, interroger des écoliers, suivre et perfectionner des exercices de classe dans ces établissements universitaires et municipaux, bien modestes sans doute, pour la plupart, mais qui de cette modestie même de leur état et de leur fortune tirent certains avantages dont vous serez frappés en les visitant. Des classes ordinairement réduites à un petit groupe d'auditeurs, favorisent, entre le maître et l'élève, l'entretien qui vivifie la leçon, ce dialogue d'enseignement à la Socrate ou à la Rollin, qui, tout en éprouvant la mémoire, éveille et tient en haleine l'esprit. Des internats restreints permettent à une main habile d'in-

cliner, sans relâchement imprudent, la discipline de l'école vers le régime de la famille. Un gouvernement plus paternel, un séjour moins sombre, plus de rayons, un peu moins de grilles et plus d'ombrages, disposent l'élève à prendre en goût et même en amitié ses pénates scolaires, divinités méconnues, dont la plupart des disciples de nos lycées ne parlent avec révérence et ne se souviennent avec affection que longtemps après les avoir quittées! Que de bien, Messieurs, peut se faire dans nos humbles collèges, et que de bien, il faut le reconnaître, s'y accomplit chaque jour pour l'instruction et le progrès moral d'une part considérable de la jeunesse française! Combien d'intelligences et de talents ont monté, depuis soixante ans, de ces obscurs gymnases à toutes les fonctions sociales, même aux plus hautes, et que de noms, respectés ou éclatants, pourraient être, à ce propos, rappelés, dont un, du moins, doit ici trouver place, celui du Ministre même qui vient de concevoir en faveur de ces établissements ce bienfaisant projet, inspiré sans doute par un reconnaissant souvenir: le nom de l'historien de Jeanne d'Arc et de saint Louis, dont la jeunesse studieuse a parcouru le cercle entier des classes au petit collège de Valenciennes,— à deux pas du berceau de Froissart!

Messieurs les Étudiants, il me tarde de vous laisser entendre ce que MM. vos doyens ont à vous dire de vos travaux, de vos progrès récents, et ce qu'ils ajoutent, selon l'usage, de bons conseils à ces comptes rendus, et de paternelles leçons. Recevez-les, ces leçons, comme elles vous sont données, d'un esprit recueilli et d'un cœur grave. Qu'elles entrent dans vos consciences, qu'elles s'impriment en vos volontés et passent dans vos habitudes. Donnez-nous, donnez à cette ville, séjour hospitalier de vos études, le spectacle consolant d'une jeunesse active, laborieuse, ardente aux objets sérieux de la vie, froide aux frivolités et aux chimères; telle que la demande un pays libre, telle que la réclament un pays éprouvé,

un temps difficile; veillant sur elle-même jusque dans ses loisirs, et sachant faire de ceux-ci, comme il convient partout, et surtout dans la cité de Stanislas, un usage intelligent et distingué; enfin sensible à toutes les convenances comme éprise de tous ses devoirs. Par vos efforts, par vos succès présents et ceux que vous mériterez un jour, entretenez, portez encore plus haut la populaire et légitime renommée du grand corps auquel vous appartenez, de cette grande institution faite à l'image de la moderne société française, inspirée de son esprit, dépositaire de ses principes, écho fidèle de ses meilleurs vœux, qui porte seule et gardera seule, dans le sens absolu et la signification nationale du mot, en l'honorant de plus en plus par ses talents et ses exemples, le titre glorieux d'Université!

RAPPORT

DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été perdue pour la Faculté de droit : une augmentation de plus de vingt élèves nous a fait retrouver notre chiffre normal, — un nouvel enseignement s'est ouvert, — un de nos docteurs a été élu Agrégé, — et si nous avons dû, par des causes diverses, nous séparer de collègues bien chers, ceux-ci ont trouvé de dignes successeurs dans quelques-uns des élèves qu'ils avaient contribué à former. Nous voici de nouveau à notre poste, prêts à poursuivre notre œuvre avec une ardeur nouvelle et une confiance entière dans l'avenir.

Onze années d'expérience nous ont montré ce que nous pouvions attendre de cette région de l'Est dont le centre intellectuel est à Nancy. En 1874-1875 nous avons retenu au chef-lieu 105 étudiants de Meurthe-et-Moselle ; les Vosges nous ont été fidèles, elles nous ont envoyé 34 élèves ; 21 nous sont venus des arrondissements de la Meuse comprenant cette partie du Barrois toujours étroitement unie à la Lorraine ; la Haute-Marne, englobée dans d'autres ressorts judiciaires et académiques, a été attirée vers nous ; les Ardennes se sont partagées entre les Facultés du Nord et la nôtre ; enfin l'Alsace, les portions démembrées de la Lorraine et du pays Messin ont été représentées par 23 de leurs enfants, sans parler de ceux dont les familles ont trouvé un refuge dans la mère patrie.

C'est ainsi que 218 étudiants sont venus, à différents titres,

se grouper pour un temps plus ou moins long autour de nous(1). Le chiffre de leurs inscriptions s'est élevé à 607 (2), ce qui donne une moyenne trimestrielle de plus de 150. C'est tout ce que nous pouvions attendre après les résultats de la guerre; nous n'en demandons pas, d'ailleurs, davantage pour assurer la prospérité de notre École. Ce nombre est suffisant pour entretenir l'émulation des maîtres et des élèves, il est favorable à une bonne discipline, et, s'il est un fait avéré dans le monde universitaire, c'est que les études ne sont pas moins fortes à Nancy que dans les Facultés de province qui comptent un nombre double ou triple d'étudiants.

Nos cours ont eu lieu avec la régularité accoutumée, et quand notre collègue M. VAUGEOIS a dû prendre un congé de plusieurs mois, MM. *Ortlieb* et *Paul Lombard* l'ont suppléé dans ses cours de Code civil et de Droit coutumier avec le zèle et la distinction qu'on devait attendre d'eux. Déjà M. Paul Lombard avait expliqué les petits contrats dans une série de leçons à l'usage des élèves de 3^e année.

Grâce au concours de la Ville, un nouvel enseignement complémentaire s'est ouvert le 19 janvier, celui de *Droit civil approfondi dans ses rapports avec l'enregistrement*. M. DUBOIS, qui en a été chargé, a vu se presser autour de sa chaire, à côté de nos meilleurs élèves, des magistrats, des

(1) La Faculté a perdu deux d'entre eux, M. *Henri Lavez*, élève de 3^e année, enlevé à 22 ans par une fièvre typhoïde, le 25 janvier 1875, et M. *Charles Collenne*, aspirant au Doctorat, mort à 20 ans, le 25 mars 1875, des suites d'une chute de cheval. L'un et l'autre étaient l'objet de sérieuses sympathies; leur fin prématurée a excité les plus douloureux regrets parmi leurs condisciples et chez leurs maîtres.

(2) Inscriptions.	Novembre 1874	Janvier 1875	Avril 1875	Juillet 1875	Total.	Moyenne par trimestre.
De capacité	—	—	—	—	—	—
De 1 ^{re} année.	9	9	8	6	32	8
De 2 ^e année.	63	59	55	52	229	57 $\frac{1}{4}$
De 3 ^e année.	42	37	37	38	154	38 $\frac{1}{2}$
De Doctorat.	40	35	40	37	152	38
	12	15	8	5	40	10
	166	155	148	138	607	151 $\frac{3}{4}$

Les études de Doctorat durant environ de deux ans et demi à trois ans, ce sont 30 aspirants au Doctorat qui ont dû prendre et 39 qui ont pris effectivement des inscriptions ou subi des examens pendant l'année scolaire 1874-1875.

fonctionnaires de l'administration des domaines, des officiers ministériels. Les témoignages venus de toute part nous ont prouvé que l'initiative de la Faculté avait été comprise, qu'il y avait là pour les aspirants au Doctorat un complément utile des cours de Droit civil et de Droit administratif, qu'enfin les applications de la science à la pratique financière offraient en elles-mêmes un intérêt justifiant des études spéciales et pouvant être doublé par le talent du professeur.

L'assiduité aux leçons de Licence a été sérieusement exigée comme par le passé, la perte de sept inscriptions a été la sanction de cette obligation méconnue par un très-petit nombre (1). Tous ceux que des dispenses réglementaires ou des congés pour causes légitimes ne retiennent pas ailleurs, doivent être présents et profiter de l'enseignement oral. Plus que jamais nous recommandons les notes et les rédactions, et nous avons lieu de croire que les deux tiers de nos auditeurs assistent aux cours la plume à la main, que des cahiers sont rédigés au moins par un tiers. Aucune peine disciplinaire n'a dû être prononcée; quelques avertissements des professeurs et du Doyen ont suffi pour assurer la bonne tenue à l'intérieur de l'École; la conduite de nos élèves à l'extérieur n'a donné lieu à aucune plainte dont le ministère public ait eu à s'occuper.

Les conférences, auxquelles 52 étudiants (2), c'est-à-dire 14 de plus que l'année précédente, étaient inscrits, ont été sui-

(1) Les pertes d'inscriptions se répartissent ainsi :

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total pour l'année.
Capacité.	1	*	*	*	1
1 ^{re} année	*	*	*	1	1
2 ^e année.	1	1	1	*	3
3 ^e année.	*	1	1	*	2
	— 2	— 2	— 2	— 1	— 7

(2) Nombre des élèves inscrits aux conférences facultatives et rétribuées :

Conférences de 1 ^{re} année.	18	52
— de 2 ^e année	15	
— de 3 ^e année	7	
— de Doctorat (1 ^{er} examen)	7	
— de Doctorat (2 ^e examen).	5	

vies par le plus grand nombre de ceux qui avaient demandé à y prendre part. Dirigés par nos jeunes et vaillants Agrégés, ces exercices établis chez nous dès le début pour chacune des années de Licence et de Doctorat, produisent toujours les meilleurs résultats, ils complètent et fécondent les cours, tiennent les élèves en haleine et développent en eux l'esprit juridique; nulle part ils n'ont été plus étendus et plus suivis qu'à Nancy, nulle part ils n'ont contribué davantage à la force des études.

Les examens de capacité et de licence ont dépassé de 15 le chiffre de l'an dernier; sur 196 épreuves, 166 ont été suivies d'admission, 30 ont donné lieu à des ajournements (1) et, sur 784 boules délivrées, nous avons compté 204 blanches, 484 rouges et 96 noires (2). Toute proportion gardée, si nos élèves de première et de troisième année ont eu moins de blanches que dans la période précédente, ceux de seconde année ont été meilleurs et les thèses de licence ont, en moyenne, été mieux soutenues. Le niveau des examens s'est plutôt relevé qu'il ne s'est abaissé; neuf éloges seulement ont été décernés: trois à MM. *Favre, Marx et Maurice* en première année; quatre à MM. *Chrétien, Couchot, Gerbaut et Laurent* en deuxième année; deux à M. *Peltier* en troisième (3).

(1)	Nature des examens.	Nombre des examens.	Admissions.	Ajournements	
Examen de capacité	4	4	—		
1 ^{re} année : 1 ^{er} ex. de Baccalauréat	55	47	8		
2 ^e année : 2 ^e ex. de Baccalauréat	40	32	8		
3 ^e année { 1 ^{er} ex. de Licence	38	31	4		
{ 2 ^e ex. de Licence	31	23	8		
Thèse de Licence.	28	26	2		
	196	166	30		
(2)	Nature des examens.	Blanches.	Rouges.	Noires.	Total.
Examen de capacité	2	9	1	—	12
1 ^{re} année : 1 ^{er} ex. de Baccalauréat	37	103	25	165	
2 ^e année : 2 ^e ex. de Baccalauréat.	52	84	24	160	
3 ^e année { 1 ^{er} ex. de Licence	30	105	17	152	
{ 2 ^e ex. de Licence	36	99	20	155	
Thèse de Licence.	47	81	9	140	
	204	484	96	784	

(3) Sur 21 boules délivrées à la suite des cinq épreuves de Licence, ont obtenu : M. *Peltier*, 21 blanches; — M. *Sommer*, 16 blanches; MM. *Burdin de Péronne et Lespine*, 15 blanches; — MM. *Bohin et Laurent*, 13 blanches.

Sur 39 aspirants au Doctorat une vingtaine a suivi régulièrement les cours spéciaux, 12 ont pris part aux conférences, et la Faculté a eu à juger 35 épreuves (1). Ses appréciations se sont formulées par 175 boules dont 103 blanches, 71 rouges et 1 noire (2); sur 9 premiers examens, 5 seulement ont été suivis d'admissions; sur 18 seconds examens, 8 ont donné lieu à des ajournements; sur 8 thèses, il y a eu 7 réceptions. Par là on peut reconnaître que jusqu'ici le grade de Docteur de la Faculté de Droit de Nancy a conservé toute sa valeur; destiné à ouvrir l'entrée de l'enseignement et bientôt de toute la magistrature, il doit attester à la Chancellerie de solides études et présenter aux justiciables de sérieuses garanties. C'est ainsi que nous secondons, pour notre part, les intentions libérales de M. le Garde des sceaux qui, en établissant un double concours pour les attachés au ministère de la justice et au parquet de la Cour de Paris, a exigé de tous le Doctorat, soit immédiatement, soit à bref délai. Loin de devenir plus faciles à mesure que le nombre des candidats augmentera, nous resterons inébranlables dans notre œuvre de justice; ici l'indulgence serait une faute dont nous serions responsables envers le pays.

Sur les huit thèses de Doctorat qui nous ont été présentées, trois ont été admises avec une majorité de blanches, celles de MM. Mathieu (3), Hoffmann (4) et Laillet (5); deux avec

(1)	Nature des examens.	Nombre des examens	Admissions.	Ajournements.
4 ^e , 5 ^e , 6 ^e années	1 ^{er} ex. de Doctorat	9	5 *	4
	2 ^e ex. de Doctorat	18	10	8
	Thèse de Doctorat	8	7	1
		35	22	13

(2)	Nature des examens.	Blanches.	Rouges.	Noires.	Total.
4 ^e , 5 ^e , 6 ^e années	1 ^{er} ex. de Doctorat	26	19	*	45
	2 ^e ex. de Doctorat	49	40	1	90
	Thèse de Doctorat	28	12	*	40
		103	71	1	175

(3) *De la Séparation des patrimoines en Droit romain. — De la Responsabilité civile des notaires en Droit français.*

(4) *Le Régime des provinces romaines sous la République. — Les Droits et les charges des propriétaires riverains des cours d'eau en Droit français.*

(5) *Des Stipulations inutiles en Droit romain. — Du Contrat de gage en Droit français.*

quatre blanches, celles de MM. Gazin (1) et Fénel (2), et deux autres enfin avec *éloge*, celles de MM. Variot et Flurer.

Dans une première dissertation M. *Albert Variot* nous a exposé l'histoire d'une des plus curieuses institutions du Droit romain classique, le contrat *litteris* ou résultant de certaines écritures privées. Ce travail se recommande par la saine intelligence des sources, l'heureuse mise en œuvre des travaux antérieurs, la proportion des développements, la sagesse des conclusions. — En Droit français, le candidat a traité *des récompenses sous le régime de communauté légale*; on remarque dans cette étude une connaissance approfondie de la doctrine et de la jurisprudence, des principes sûrs, des discussions bien conduites et des solutions bien coordonnées. Dans une matière aussi vaste et aussi compliquée, M. Variot a su rester méthodique, précis et pratique; il a donné la mesure d'un mérite consacré par de nombreux succès scolaires, et montré des qualités qui le signalent comme un des docteurs les plus dignes d'entrer dans la magistrature (3).

M. *Octave Flurer* avait choisi pour sujet de thèse romaine une convention très-usitée dans la pratique civile et commerciale, le *pactum constitutæ pecuniae*. Il nous en a donné une monographie complète qui porte l'empreinte de l'esprit vigoureux de son auteur; nulle part, à notre connaissance, les origines, les natures et les effets de ce pacte n'avaient été exposés d'une manière aussi magistrale; les destinées du constitut en France et en Allemagne y sont mises en pleine lumière; c'est un traité précis et substantiel, un titre sérieux à l'estime de tous les Romanistes. — En Droit français, M. Flurer

(1) *Des Divers Modes de protection organisés en faveur des pupilles en Droit romain. — Des Restrictions apportées au droit du propriétaire par l'effet de l'hypothèque et de la saisie immobilière en Droit français.*

(2) *Des Actions noxales en Droit romain. — De la Cession des créances en Droit français.*

(3) M. Variot a eu 35 blanches sur 36 boules dans ses huit épreuves de Licence et de Doctorat; l'*éloge* lui a été décerné 7 fois; il a obtenu le 2^e prix de Droit français, en 1871, dans le concours de 1^{re} année et la 1^{re} mention honorable *ex aequo* de Code civil, en 1872, dans le concours de 2^e année.

s'est attaché à creuser une des matières les plus abstruses et les moins connues, celle des *Retraits*. Remontant à la jurisprudence romaine et à notre ancien Droit, il a réuni dans une synthèse rigoureuse les retraits conservés par nos lois modernes et, après en avoir fait ressortir avec une rare lucidité les caractères communs et les traits distinctifs, il a étudié surtout le retrait d'indivision, c'est-à-dire celui qui offre le plus de difficultés à l'interprète du Code civil. Cette intéressante dissertation présente des caractères frappants de fermeté et de sûreté, elle décèle un sens juridique exceptionnel; la force du raisonnement s'allie à la sobriété des développements et, dans la soutenance, l'une des plus remarquables que nous ayons eu à signaler, le candidat a montré une netteté et une puissance d'argumentation peu communes.

De pareils travaux, couronnement d'une carrière d'étudiant marquée par de constants succès dans les examens et les concours (1), révélaient dans M. Flurer un futur membre de l'enseignement supérieur. Les prévisions de ses maîtres ont été sanctionnées par les juges les plus compétents; admis avec une dispense d'âge aux épreuves de l'agrégation (2), il a fait preuve d'une instruction si solide et d'une telle vocation pour le professorat qu'il a obtenu le quatrième rang sur huit élus dont sept avaient pris part aux précédents concours, et a été attaché, en qualité d'Agrégé, à la Faculté de droit de Dijon (3).

Nous avons le droit d'être fiers de l'élite de nos docteurs; les suffrages des jurys de concours se sont portés sur M. BLONDEL en 1872, sur MM. BINET et ORTLIEB en 1873, sur MM. Paul LOMBARD et GARNIER en 1874, sur M. FLURER

(1) M. Flurer a été admis avec l'*éloge* dans chacune des huit épreuves de Licence et de Doctorat; il a remporté en 1871, le 1^{er} prix de Code civil dans le concours de 2^e année, et, en 1872, le 1^{er} prix de Droit romain et le 1^{er} prix de Droit français dans le concours de 3^e année.

(2) M. Flurer a eu 22 ans le 27 février 1875.

(3) Par arrêté ministériel du 15 juin 1875, M. Flurer a été institué Agrégé des Facultés de droit; par arrêté du 22 juillet 1875, il a été attaché à la Faculté de droit de Dijon.

en 1875 ; en moins de quatre ans six Agrégés sont sortis de notre École. Dès leur nomination, les quatre premiers nous ont été accordés comme collaborateurs ; récemment M. GARNIER, rappelé par nos vœux, nous est revenu de Rennes où ses services ont été vivement appréciés. Il nous appartenait à tous les titres, et l'arrêté qui nous le rend (1) lui fait retrouver sa place naturelle auprès de ses maîtres, au milieu de ses amis. Son attachement pour la Faculté qui l'a formé, son caractère et son zèle, les preuves qu'il a données de son mérite, nous garantissent qu'il continuera fidèlement notre œuvre ; on ne saurait entrer dans une compagnie sous de meilleurs auspices.

Pourquoi faut-il que nous ne puissions nous abandonner sans réserve à cette joie d'une famille unie accueillant un nouveau membre dont elle a souhaité la venue , et que nous ayons, à cette reprise de nos travaux, des vides à constater ? Nous ne pouvons plus compter sur le concours de l'un des fondateurs de la Faculté, de notre cher et excellent ami M. VAUGEOIS. L'heure de la séparation, entrevue depuis longtemps, a sonné (2); notre collègue va occuper une chaire de Droit criminel nouvellement créée à Caen, dans la Faculté dont il était l'élève, près de sa famille dont il aspirait à se rapprocher depuis quatorze ans. Des motifs si graves et si légitimes pouvaient seuls nous priver d'une collaboration à laquelle il s'était donné tout entier. Sa ferveur pour la science, l'ouverture de son esprit, le charme de son caractère , la chaleur de son âme, le faisaient aimer de tous ici, et son affectueux dévouement pour chacun de nous nous le rendait plus cher encore ; il peut être assuré que ses collègues lui conserveront un attachement à l'épreuve de l'absence.

C'est encore la Faculté de Caen qui nous reprend

(1) Par arrêté ministériel du 22 juillet 1875, M. Garnier a été attaché à la Faculté de droit de Nancy.

(2) Par décret du 9 novembre 1875, M. Vaugeois a été nommé Professeur de Droit criminel à la Faculté de droit de Caen (Chaire créée).

M. VILLEY (1), sa place y était marquée d'avance; nous l'avons gardé trois ans après le brillant concours qui lui avait conféré le titre d'Agrégé. Chargé d'inaugurer à Nancy l'enseignement spécial du Droit criminel, il n'a pas été au-dessous d'une tâche périlleuse, et la maturité précoce de son esprit, ses qualités de jurisconsulte et de professeur se sont montrées dans tout leur éclat. Aux conférences, aux examens, dans les délibérations de Faculté, nous avons pu apprécier cette intelligence vive et ferme, cette pleine possession de lui-même, et tous les dons les plus heureux soutenus par le jugement et la mesure. Nos sympathies, notre affection ont grandi pendant cette communauté de travaux et cette intimité de tous les jours; elles le suivront dans sa nouvelle résidence, où, sous les yeux de ses maîtres éminents, il poursuivra une carrière qui promet d'être brillante, et qui sera certainement honorée.

Les Facultés libres, comme celles de l'État, étaient destinées à s'enrichir de nos pertes : la liberté de l'enseignement supérieur devait avoir pour résultat la fondation d'une Université libre à Paris. Notre premier Agrégé M. CHOBERT a reçu un appel auquel, après de longues hésitations et non sans déchirement, il s'est déterminé à répondre (2). Nous savons qu'il conserve le meilleur souvenir de ses études et de ses fonctions universitaires et qu'il se sentait pleinement à l'aise au sein d'une Faculté dans laquelle il a professé avec distinction pendant cinq ans. Une communauté plus étroite de foi, un rapprochement ardemment désiré par ses deux familles ont emporté la balance, mais j'ai mission de dire en son nom combien est grande son estime pour ses anciens collègues, à l'égard desquels il restera invariablement animé des plus fidèles sentiments de confraternité. Pour nous, qui l'avons vu à l'œuvre, nous n'oublierons jamais l'homme de

(1) Par arrêté ministériel du 22 juillet 1875, M. Villey a été attaché à la Faculté de droit de Caen.

(2) Le 26 octobre 1875.

conscience et de cœur; son profond amour du devoir, la loyauté de son caractère, ses précieuses qualités de jurisconsulte et de collègue, ont créé des liens affectueux dont nous sommes heureux de constater publiquement la force et la durée.

Pour remplacer MM. VAUGEOIS, VILLEY et CHOBERT nous n'avons eu qu'à faire appel à un de nos titulaires et à trois de nos anciens élèves, aujourd'hui Agrégés de la Faculté. M. LEDERLIN étudiera pour les aspirants au Doctorat le *Droit français dans ses origines féodales et coutumières*; le cours de *Code civil (1^e année)* appartient à M. BLONDEL; celui de *Code civil (2^e année)* revient à M. BINET; la *Procédure civile* sera enseignée par M. ORTLIEB, le *Droit criminel* par M. Paul LOMBARD; le second cours de *Droit romain* sera confié à M. GARNIER. Nos Chargés de cours n'en sont pas à leurs débuts, ils ont fait leurs preuves, l'un depuis près de vingt ans, les autres depuis quelques années, et on peut être certain qu'aucun enseignement ne périclitera entre leurs mains. Désormais la Faculté, recrutée pour moitié parmi ses disciples, ne compte pas moins de huit membres lorrains ou alsaciens, et les deux autres, M. Dubois et celui qui porte la parole, peuvent se croire naturalisés dans leur ville d'adoption, ce dont ils sont grandement honorés.

Il nous manquait un Doyen d'honneur et de services; où l'aurions nous cherché, si ce n'est dans cette Faculté de Strasbourg, sœur ainée de la nôtre, dont les membres ont été dispersés par nos revers, et qui compte un représentant dans notre sein? Le respectable M. HEIMBURGER, élu du concours de 1830, admis à la retraite en 1872 après quarante-deux ans de professorat, avait été nommé Professeur honoraire des Facultés de droit. A notre instante prière, il a retrouvé son rang parmi nous en qualité de Professeur honoraire de la Faculté de droit de Nancy (1). Dans sa verte vieillesse,

(1) Décret du 10 juin 1875.

l'émérite octogénaire dont les leçons ont formé tant de générations d'étudiants, et qui a donné d'éclatants exemples de courage civil dans les temps troublés de 1848, peut croire qu'il a toujours appartenu à notre famille universitaire, dans laquelle sont pieusement conservées les traditions et les vivants souvenirs de sa chère Alsace. Pour tous, il est un lien vivant et visible entre le passé et le présent, et c'est avec une légitime fierté que nous lui avons fait prendre séance au milieu de nous dans cette journée du 24 juillet, où il s'est senti ému et rajeuni par les témoignages d'affectionnée vénération dont il a été entouré.

Dans notre pensée, M. Heimburger devait être accompagné, à son entrée dans nos rangs, par son collègue, M. DESTRAIS, déjà transféré à Nancy, il y a trois ans, en qualité de professeur de Procédure civile, et que le culte du passé avait pu seul retenir à Strasbourg. La mort nous a ravi ce dernier dans la force de l'âge et dans toute la maturité du talent ; la disparition de cette belle intelligence, de ce noble cœur nous a laissé les plus douloureux regrets. Esprit méthodique et sévère, jurisconsulte profond, professeur distingué, M. Destrais avait poursuivi avec passion l'étude des lois romaines ; il a consigné dans un ouvrage achevé le résultat de ses impressions sur *la propriété et ses démembrements*. L'une de ses dernières pensées, confiée à la digne compagne de sa vie, a été pour notre Faculté ; en souvenir de notre pressant et affectueux appel, il a voulu que son livre fût dédié à celui qui lui avait apporté l'expression des vœux unanimes de ses collègues de Nancy. Cette publication se prépare sous nos yeux, et cette collaboration posthume d'un maître regretté honorerà les continuateurs de la savante École alsacienne.

Il ne dépendra pas de nous que cette École, illustrée par des jurisconsultes éminents, ne se perpétue sur la nouvelle frontière, et nous espérons bien qu'un jour l'un de ses meilleurs élèves, dont l'éducation juridique s'est achevée au milieu de nous, pourra nous être accordé. Si la création d'une

Faculté de droit à Lyon n'eût pas exigé le concours de l'un des Agrégés de Dijon (1), nous aurions obtenu l'adjonction de M. Flurer pour combler un des vides qui se sont faits autour de nous. La privation qui nous est imposée se rattache indirectement à la création d'un nouveau centre d'études juridiques dans la seconde ville de France, et l'intérêt général du haut enseignement devait l'emporter sur tous les autres. — Que la nouvelle Faculté lyonnaise, objet de tant d'espérances, reçoive ici l'expression de nos sentiments de confraternité et de nos vœux les plus sincères. Fondée dans les mêmes conditions que celle de Nancy, elle a à sa tête un de nos collègues les plus estimés (2), et, sous son habile et loyale direction, elle ne peut manquer de suivre ces saines traditions de spiritualisme, de science et de travail qui sont la force et l'honneur de l'Université de France.

Le maintien de ces traditions s'accorde avec un développement régulier, un progrès continu ; c'est pour seconder ce mouvement que la loi du 12 juillet 1875 a fait au Gouvernement un devoir de présenter, dans le délai d'un an, un projet de loi ayant pour objet d'introduire dans l'enseignement de l'État les améliorations reconnues nécessaires. Les Facultés de droit, consultées par M. le Ministre de l'instruction publique, mettront en commun leurs lumières et leur expérience et signaleront les points sur lesquels l'organisation actuelle pourrait être perfectionnée. Il ne saurait être question, en effet, de reconstituer une institution pleine de vitalité. Il s'agit simplement de poursuivre une œuvre qui, comme toutes les choses humaines, doit devenir, à l'aide d'efforts incessants, moins imparfaite. L'extension des innovations de Nancy en ce qui touche les cours complémentaires, une meilleure distribution de l'enseignement entre les diverses années, le développement des conférences, quelques changements dans les programmes, le nombre, l'époque des examens, seront sans doute

(1) M. Michel.

(2) M. le Doyen Caillemer.

sérieusement étudiés et discutés. Une commission des hautes études de Droit, réunie il y a trois ans, nous a tracé la voie, il sera facile d'y marcher ; déjà une amélioration unanimement désirée a été réalisée avec le concours de l'Assemblée nationale ; une chaire de Droit criminel a été créée dans les huit Facultés qui n'en possédaient pas.

Les Universités libres qui s'établissent à côté de nous essayeront sans doute de mieux faire, le champ leur est ouvert, et nous profiterons, s'il y a lieu, des expériences auxquelles elles vont se livrer. Il serait présomptueux de penser que nous n'avons rien à apprendre ; mais il n'est que juste d'invoquer le passé comme garantie de l'avenir. La liberté pour tous, c'est la loi ; mais dans ce concours où l'émulation seule est légitime, nous apporterons, pour notre part, l'énergique résolution de demeurer les hommes de tous et de nous préserver de l'esprit de parti. Nous continuerons à inspirer le respect des grandes assises sociales et du Droit public de notre pays. Nous n'oublierons jamais que l'État enseignant accomplit une œuvre nationale de lumière, de moralisation et de concorde. Avec une foi croissante dans notre mission, une impartialité inaltérable, nous resterons dans la région sereine des principes ; toutes les convictions sincères pourront s'y rencontrer et travailler avec nous, sous le regard de Dieu, et dans le commun amour de la France.

APPENDICE AU RAPPORT DU DOYEN.

PUBLICATIONS JURIDIQUES
OU LITTÉRAIRES

DES

MEMBRES DE LA FACULTÉ DE DROIT

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875.

M. LEDERLIN. *Étude sur le projet de Code de procédure allemand.* (Bulletin de la Société de législation comparée. 1875, p. 185 à 212.)

M. A. LOMBARD. *Réponse du président de l'Académie de Stanislas aux récipiendaires MM. Pierrot et Tourdes.* (Mémoires de l'Académie, CXXV^e année, 4^e série, t. VII, p. cxlix à clxviii.) — *Discours prononcés sur les tombes de MM. Louis Benoit et Hemardinquer, membres de l'Académie.* (Mémoires de l'Académie, p. clxix à clxxvi.)

M. VAUGEOIS. *De l'Inscription des hypothèques judiciaires et des priviléges garantissant des créances indéterminées, étude sur la spécialité de l'hypothèque.* (Revue pratique de droit français, t. XL, 1875, p. 5 à 70.)

M. DUBOIS. *Notes sur un arrêt de cassation (billet à ordre conditionnel).* (Recueil de Sirey, Devilleneuve et Carette, année 1875, t. I, p. 169 et 170.)

Revue de la jurisprudence italienne en matière de droit international privé. (Journal du droit international privé, t. II, 1875. 1^e et 2^e livraisons.)

Bulletin de la jurisprudence italienne en matière civile et commerciale. (Journal du droit international privé, t. II, 1875, 3^e livraison.)

Traduction avec annotations, analyse de la jurisprudence française, et plusieurs autres additions, de l'ouvrage de M. G. Carle, professeur extraordinaire à l'Université de Turin, intitulé : la Faillite dans le droit international privé, ou du Conflit des lois de différentes nations en matière de faillite, mémoire couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques de Naples. (1 vol. in-8°. Paris, Marescq, 1875.)

Compte rendu des travaux de l'Académie de Stanislas pour l'année 1874-1875, lu dans la séance publique du 27 mai 1875. (Mémoires de l'Académie, CXXV^e année, 4^e série, t. VII, p. 1 à xxiii.)

M. CHOBERT. *Observations présentées au nom de la Faculté de droit de Nancy sur la proposition de M. Delsol, membre de l'Assemblée nationale, relative aux droits du conjoint survivant.* Nancy, Collin, 1875.

La Législation des mines dans ses rapports avec les règles du contrat de mariage. (Revue critique de législation et de juri-prudence, t. IV, 1875, p. 577 à 605.)

M. VILLEY. *De la Durée de l'action civile après l'extinction de l'action publique.* (Revue critique de législation et de jurisprudence, t. IV, 1875, p. 81 à 96.)

De l'Autorité des ordonnances ou des arrêts de renvoi en police simple ou correctionnelle au point de vue de la compétence. (Revue pratique de droit français, t. XL, 1875, p. 71 à 79.)

Notes sur divers arrêts. (Recueil de Sirey, Devilleneuve et Carette année 1875, t. I, p. 41 et 42, p. 185 et 186, p. 385 et 386, p. 433 et 434; — t. II, p. 153 et 154.)

M. BLONDEL. *Examen doctrinal de la jurisprudence civile,* à propos d'un arrêt de la Cour de Nancy du 12 décembre 1874 (obligation de fournir un remplaçant non accomplie par suite d'une décision ministérielle). (Revue critique de législation et de jurisprudence, t. IV, 1875, p. 209 à 225.)

M. BINET. *Examen critique de la jurisprudence* (l'acte notarié passé à l'étranger constitue-t-il un titre authentique susceptible d'exécution provisoire en France?) (Revue critique de législation et de jurisprudence, t. IV, 1875, p. 289 à 295.)

M. ORTLIEB. *De la Prescription de l'action en nullité de l'article 472 (Code civil) et spécialement du point de départ de cette prescription.* (Revue critique de législation et de jurisprudence, t. IV, 1875, p. 497 à 511.)

RAPPORT

DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Dans l'année scolaire qui vient de s'écouler, la Faculté de médecine a procédé comme à l'ordinaire à l'enseignement qui lui incombe, aux examens et aux concours qui ont habituellement lieu, sans qu'aucun incident particulier soit venu interrompre ses travaux.

Au début de l'année, quelques-uns des services ont subi un moment d'arrêt ou d'embarras par suite du non-achèvement, en temps opportun, de la nouvelle installation; mais cet arrêt a été de courte durée, et ne se renouvellera plus dorénavant.

PERSONNEL DES ÉTUDIANTS, EXAMENS ET RÉCEPTIONS.

Le nombre des étudiants qui ont fréquenté les cours de la Faculté pendant l'année scolaire 1874-1875, s'est élevé à 252, savoir : en cours d'inscription, 189 (dont 65 de première année, 44 de deuxième, 46 de troisième, et 34 de quatrième); en cours d'examens, 46 ; auditeurs bénévoles, 17 ; total, 252. Ce chiffre est supérieur à celui de l'année 1873-1874 de 36. L'année dernière nous comptions déjà 31 élèves de plus que l'année précédente; il y a donc eu progrès successif. Le nombre des élèves de première année a surtout été très-satisfaisant et indique la confiance que les parents des jeunes gens qui se destinent à la médecine, accordent à la nouvelle Faculté.

Les 189 étudiants appartenant aux quatre années d'études ont pris 762 inscriptions ; 133 de plus que l'an dernier. Ces inscriptions ont été prises la plupart en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine. Parmi ces 189 élèves, il y en avait 11 du service de santé militaire.

Le nombre des examens de fin d'année s'est élevé à 156. Les notes obtenues à ces examens sont toujours moins favorables pour les élèves de première année, dont la plupart ne sont pas bachelier ès sciences lorsqu'ils prennent leur première inscription. Quant aux examens de fin d'études, il en a été passé 122, dont 112 en vue du doctorat, et 10 pour l'obtention du titre d'officier de santé.

Le tableau suivant indique les résultats de ces examens.

DOCTORAT.	NOMBRE.	ADMISSIONS.	AJOURNEMENTS.	OBSERVATIONS.
1 ^{re}	22	16	6	
2 ^e	21	18	3	
3 ^e	21	18	3	
4 ^e	17	17	*	
5 ^e	16	15	1	13 ajournements sur 97 examens.
<hr/>				
OFFICIAIT.				
—				
1 ^{er}	3	3	*	
2 ^e	4	2	2	2 ajournements sur 10 examens.
3 ^e	3	3	*	

Examens de doctorat. — Notes obtenues.

NUMÉROS.	TRÈS-SATISFAIT.	Bien satisfait.	Satisfait.	PASSABLE.
1 ^{re}	1	4	4	7
2 ^e	1	2	13	3
3 ^e	2	5	3	7
4 ^e	1	3	7	6
5 ^e	3	2	4	6
	8	16	31	29

Les notes les moins satisfaisantes concernent, comme toujours, le premier (anatomie et physiologie) et le troisième (physique, chimie et histoire naturelle) de doctorat.

Quinze thèses ont été soutenues pendant l'année; c'est 11 de plus que l'an dernier. Cependant ce nombre n'est pas encore en rapport avec celui de nos élèves en général. Cette disproportion provient de mesures administratives qui nous enlèvent tous les ans une partie notable de nos étudiants de quatrième année, et contre lesquelles nous avons plus d'une fois élevé des réclamations. Ainsi, pour l'année scolaire qui s'ouvre, nous perdons 28 élèves qui auraient aimé à terminer leurs études à notre Faculté; 16 font partie du recrutement de la médecine militaire, et 12 entrent dans les hôpitaux militaires de Paris en qualité d'infirmiers, pour y faire leur volontariat d'un an. Ces derniers prennent les quatre dernières inscriptions à la Faculté de Paris dont ils sont supposés suivre les cours, et y terminent ensuite leur scolarité.

Nos thèses de l'année ont été appréciées dans un travail particulier du rapporteur de la commission permanente des thèses, que la Faculté fait imprimer chaque année.

Il y a eu 3 réceptions d'officiers de santé et 2 de sages-femmes de première classe.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS.

Les concours pour les prix de l'Université ont laissé beaucoup à désirer quant au nombre des concurrents.

Le concours pour le prix de première année (chimie, physique et histoire naturelle) a seul attiré sur la liste d'inscription un nombre assez important d'élèves (9 sur 65). Ce concours a été brillant d'après le rapport qui nous en a été fait par le président du jury. Non-seulement le prix a été décerné, mais le jury a, de plus, accordé deux mentions, *ex aequo*, très-honorables et une mention honorable.

Le prix de seconde année (anatomie et physiologie) n'a

pas été disputé. Un seul candidat était inscrit et a subi les épreuves du concours. Le jury ne l'a pas jugé digne du prix.

Des cinq compétiteurs qui s'étaient inscrits pour le prix de la troisième année (médecine), un seul est entré dans la lice. Il a répondu d'une manière assez satisfaisante aux questions qui lui ont été posées, pour être jugé digne de la récompense.

Le jury du concours pour le prix de la quatrième année (chirurgie et accouchements) a pu accorder le prix à l'unique candidat qui s'était présenté.

Nous continuons à regretter que ces concours soient si peu recherchés ; car, ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier rapport, outre l'honneur de la victoire, outre l'avantage matériel qu'elle procure, il n'est pas de meilleur moyen de s'instruire et de se préparer à subir de bons examens, qu'en prenant part à ces luttes entre condisciples.

Le prix de l'internat fondé par le docteur Bénit a été disputé par cinq candidats, tous aides de clinique de la Faculté ou internes dans les hôpitaux. Le jury de ce concours est composé de cinq professeurs titulaires, ce qui prouve l'importance qu'on y attache. Les épreuves ont été subies d'une manière satisfaisante par tous les concurrents. Celui sur lequel est tombé le choix du jury a d'autant plus de raison de s'enorgueillir de sa victoire.

Il y a eu également, dans le courant de l'année, des concours entre étudiants pour des fonctions rétribuées. L'emploi d'aide d'anatomie et celui d'aide de physiologie laissés vacants, le premier par M. Pierron, élève du service de santé militaire, le second par M. Chrétien, promu chef des travaux anatomiques, ont été mis au concours et obtenus par MM. Guyot et René, élèves de troisième année.

Enfin il a été ouvert un concours pour deux places d'aide de clinique de la Faculté de médecine et trois places d'in-

terne dans les hôpitaux. MM. Deubel et Hussenet ont été nommés aux deux premières, les trois autres ont été accordées à MM. Moreau, Houpert et Guillemin.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE.

Les cours théoriques ont eu lieu ainsi que le programme affiché les avait annoncés. Tous les professeurs adjoints se sont chargés d'un enseignement spécial, suivant le désir exprimé par M. le Ministre de l'instruction publique. Ces cours ont été suivis assidûment. Plusieurs des agrégés et fonctionnaires ont demandé à faire des cours particuliers et en ont reçu l'autorisation de la Faculté. C'est ainsi que M. Gross a fait des leçons sur le diagnostic chirurgical et M. Chrétien sur l'histologie. Les matières qui ont été traitées dans les cours magistraux ont été indiquées dans les programmes spéciaux qui sont envoyés tous les ans au Ministère de l'instruction publique.

Les cliniques ont été ouvertes tous les jours aux lieux et aux heures indiqués sur les affiches.

Le nombre des malades reçus à l'hôpital Saint-Charles (clinique interne) et traités pendant l'année scolaire 1874-1875, s'est élevé à 1,121, dont 652 hommes et 469 femmes. Les consultations gratuites ont été, comme les années passées, très nombreuses.

La clinique ophthalmologique, également établie à l'hôpital Saint-Charles, n'a pas pu être étendue faute d'espace; on n'a pu admettre que 85 malades, nombre supérieur cependant à celui de 1873-1874.

Les opérations pratiquées devant les élèves ont été au nombre de 52; les consultants ont été d'un tiers plus nombreux, et si, comme déjà l'année dernière cela avait été demandé, les prescriptions jouissaient d'un prix réduit, ainsi que cela a lieu pour le bureau de bienfaisance de la ville, les consultations augmenteraient encore.

507 malades ont été admis à l'hôpital Saint-Léon (clinique chirurgicale) : 414 hommes et 93 femmes. Des opérations chirurgicales nombreuses et importantes ont été pratiquées devant les élèves, et les consultants ont afflué.

La clinique obstétricale a été moins bien alimentée cette année que l'année dernière (104 entrées ; 31 de moins), ce que l'on a attribué à la difficulté des admissions gratuites aux frais du département. Si l'instruction dans cette spécialité doit être favorisée, et beaucoup de raisons pourraient être invoquées pour le démontrer, il faut que les entraves mises aux admissions soient diminuées.

Les cliniques spéciales ont eu lieu comme par le passé. Ces cliniques sont trop peu fréquentées par les étudiants, ce qui s'explique par la multiplicité et la variété des études auxquelles les étudiants de quatrième année sont obligés de se livrer. Nous manquons toujours d'une clinique spéciale de maladies des enfants, qui serait cependant bien nécessaire à l'instruction pratique de nos élèves.

Nos cliniques laissent et laisseront encore quelque temps à désirer. Elles sont d'abord trop restreintes ; les hôpitaux sont peu spacieux ; ensuite les admissions sont trop difficiles ; on exige des malades qu'ils aient droit de domicile ou aux secours de la ville, s'ils veulent être reçus gratuitement, ou une pension trop élevée de ceux qui offrent de payer les journées de séjour. On pourrait obvier en partie à ces difficultés par un fonds de secours spécial affecté aux cliniques, ainsi que cela existait à Strasbourg, où les journées des malades étrangers à la ville, mais offrant un intérêt spécial pour l'étude (intérêt certifié par les professeurs) étaient payées sur ce fonds particulier que la ville et le département mettaient à la disposition de la Faculté.

Aujourd'hui plus que jamais, l'enseignement clinique a besoin d'être favorisé, car son importance croît en proportion du développement qu'on donne à l'instruction théorique. Il ne faut jamais perdre de vue que l'enseignement de la mé-

decine a un but bien plus élevé que celui des autres sciences, qui n'ont, pour la plupart, qu'une utilité pratique restreinte. La science de l'homme sain et malade a pour but de préserver l'humanité des maux innombrables qui peuvent l'atteindre, de combattre les causes de destruction auxquelles l'homme est exposé à tout âge, et de prolonger son existence aussi longtemps que le permettent les lois de la nature.

L'espoir que nous avons exprimé l'an dernier, de voir introduire, dans un très-prochain avenir, des modifications importantes dans les hôpitaux Saint-Charles et Saint-Léon, modifications qui les auraient agrandis et assainis, n'est pas encore réalisé. Les opinions se heurtent à des difficultés qui, nous n'en voulons pas douter, seront résolues un jour. Mais si la Faculté de Nancy ne doit pas rester de beaucoup inférieure, sous le rapport de l'instruction pratique, à celles qui existent et à celles qu'on va créer, il faut se hâter de mettre à exécution, le plus promptement possible, ce qui n'est encore qu'en projet.

TRAVAUX ANATOMIQUES ET LABORATOIRES.

Les travaux anatomiques ont souffert pendant les deux premiers mois de l'année scolaire, parce que l'amphithéâtre provisoire avait été abandonné déjà pendant les vacances à l'École de pharmacie, et que le nouveau local n'était pas terminé. A partir du 1^{er} janvier il a été pris possession de ce dernier, et rien n'a plus entravé alors la marche de ce service. Du 20 janvier au 25 mars, c'est-à-dire pendant plus de deux mois, les travaux pratiques d'anatomie ont continué sans interruption et 87 élèves ont pu y prendre part.

Un concours avait été ouvert dès la fin de l'année 1873-1874 pour le remplacement du chef des travaux anatomiques, démissionnaire. M. le Dr Chrétien, à la suite d'un concours public, dans lequel il avait fait preuve de toutes les qualités désirables, fut nommé à l'unanimité des voix.

Les laboratoires de physiologie, d'anatomie et de physio-

logie pathologiques, de chimie physiologique et pathologique, ont été fréquentés par beaucoup d'élèves et ont offert un grand intérêt pour l'étude de ces sciences. Les professeurs ont fait connaître les principaux résultats qu'ils ont obtenus dans des mémoires adressés à l'Institut, aux journaux et dans des ouvrages spéciaux. Les élèves ont été exercés au maniement des instruments délicats qui sont en usage aujourd'hui pour découvrir les lois encore incomprises de la nature ou la composition intime de nos organes; surtout du microscope.

Le microscope joue un grand rôle dans l'étude de tous les corps organisés et même inorganiques, à tel point qu'on ne peut plus prétendre au titre de savant en sciences naturelles sans avoir appris à manier ce délicat instrument. Il suffira de dire que la Faculté en possède une collection qui a coûté plus de 8,000 fr., pour faire comprendre qu'il se trouve dans tous nos laboratoires, et bientôt chaque étudiant devra en être pourvu.

Les exercices pratiques de physique ont eu lieu, pendant toute l'année, sous la direction du professeur lui-même, qui en a de nouveau constaté l'utilité au dernier concours de première année.

BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS.

La bibliothèque et les collections n'ont pas subi d'augmentation bien sensible. La somme allouée pour l'acquisition de livres a été dépensée et au delà pour se procurer le strict nécessaire. Des appareils de chimie, de physique et de physiologie ont été acquis en assez grand nombre; les collections d'histoire naturelle commencent à prendre une certaine importance. Tous les ans nous obtenons de la libéralité du Gouvernement des sommes plus ou moins fortes, en outre de celles allouées par le budget, pour acquisition de livres et d'instruments.

PERSONNEL DU CORPS ENSEIGNANT.

Malgré l'espérance que nous avons manifesté dans notre rapport de l'an dernier, de voir notre collègue, M. Hirtz, professeur de clinique médicale, revenir au milieu de nous et reprendre son important enseignement, nous avons eu le regret de le voir forcé à demander un nouveau congé. M. Bernheim, agrégé, a été chargé, comme l'an dernier, d'une des cliniques médicales.

Aujourd'hui, nous avons à enregistrer la perte sensible d'un de nos vénérés chefs retraités, le doyen Coze, qui a succombé, dans sa quatre-vingtième année, aux suites d'une congestion cérébrale.

Né à Strasbourg le 9 décembre 1795, Jean-Baptiste Rozier Coze a débuté dans les services qu'il devait rendre à la Faculté de médecine, par la place d'aide préparateur de chimie, de physique et de pharmacie. Trois ans plus tard, il fut nommé préparateur. A peine docteur depuis quelques années, il fut chargé de l'enseignement provisoire de la pharmacie. En 1827, le professeur de matière médicale et de thérapeutique étant décédé, cette chaire fut réunie à celle de la pharmacie, et M. Coze en devint titulaire. En 1835, M. Cailliot, enlevé par une maladie grave à ses nombreux admirateurs et amis, laissa vacante la place de doyen. M. Coze lui succéda dans ces importantes fonctions et les remplit pendant vingt-deux années consécutives. En 1857, fatigué de ce long décanat, il demanda à faire valoir ses droits à la retraite et fut nommé doyen honoraire.

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les services que M. Coze a rendus à la Faculté de médecine de Strasbourg comme professeur et comme doyen ; nous nous bornerons à dire que c'est lui qui agrandit les cliniques en les étendant à tous les services du grand hôpital, et qui obtint que l'éducation professionnelle des médecins militaires nous fût con-

fiée. Depuis 1857, M. Coze a vécu au milieu de ses enfants et petits-enfants en ne songeant qu'à faire du bien; aussi a-t-il été vivement regretté par tous ceux qui l'ont connu et particulièrement par les nécessiteux auxquels il a prodigué les ressources de son art et ses actes de charité.

AGRÉGATION.

Nous avons déjà dit une fois (rapport de 1874) que le nombre normal de nos agrégés doit être de 16; à la fin de l'année scolaire 1873-1874, il nous en restait 8; aujourd'hui, nous n'en avons plus que 4. A la suite des concours qui ont eu lieu à Paris pour l'agrégation en médecine et en chirurgie, on nous en a annoncé un cinquième. Les candidats nancéiens, espérant que le décret de concentration des concours à Paris serait rapporté, se sont abstenus, et les concurrents parisiens n'ont pas voulu venir à Nancy. Un seul des candidats pour l'agrégation en chirurgie a demandé Nancy à défaut de Paris: c'est M. le docteur Jullien, de Lyon, dont la nomination nous a été signifiée par dépêche du 1^{er} août dernier.

Le concours pour les sciences anatomiques et accessoires (chimie, physique et histoire naturelle) s'ouvre dans ce moment. Deux de nos jeunes fonctionnaires se sont rendus à Paris; l'un concourra pour les sciences anatomiques et physiologiques, l'autre pour les sciences chimiques et physiques. Nous ne doutons pas un instant qu'ils ne sortent vainqueurs de la lutte.

MESSIEURS,

Une ère nouvelle s'ouvre pour la Faculté de médecine avec l'année scolaire qui commence: le *définitif remplaçant le provisoire*. En effet, les bâtiments destinés aux nombreux services que nécessite l'enseignement d'une science aussi vaste que la médecine sont achevés; l'intérieur en est

convenablement meublé et pourvu en grande partie des instruments et des collections indispensables. Dans le bâtiment principal qui fait face à la place de l'Académie, sont établis le secrétariat, les archives, le logement du secrétaire, le vestiaire, la salle du conseil, un grand amphithéâtre de cours, le cabinet du doyen, la bibliothèque et la salle de lecture. Dans l'aile qui longe la rue de Serre se trouvent, au rez-de-chaussée, l'amphithéâtre et les laboratoires de chimie, le cabinet du professeur ; puis le grand amphithéâtre d'anatomie avec tous ses accessoires ; au premier étage, la collection des instruments de physique, le cabinet et le laboratoire du professeur, l'amphithéâtre des cours. Dans l'aile qui donne sur la rue Lepois, on rencontre les amphithéâtres de dissection et leurs accessoires, les laboratoires de chimie physiologique, de physiologie, d'anatomie pathologique et d'histologie. Enfin il y a dans tout l'établissement des cabinets de travail pour les professeurs, dans lesquels ils pourront se livrer à leurs études spéciales et préparer les matières de leurs leçons. — Tel est, en abrégé, l'état actuel du bâtiment dans lequel est établie la Faculté de médecine. Cette vaste construction, quoique exécutée aux deux tiers seulement du plan primitif dressé par l'architecte du Ministère de l'instruction publique, sur les données qui lui ont été fournies par la Faculté, n'en est pas moins aujourd'hui un établissement modèle. Les constructions nouvelles sont parfaitement appropriées aux usages auxquels elles doivent servir ; le bâtiment qui fait face à la place de l'Académie ayant d'abord eu une autre destination, n'a pu être approprié que difficilement aux services administratifs qu'il renferme et au logement du secrétaire, qui est en outre chargé de la surveillance générale de l'établissement.

C'est ainsi que la nouvelle Faculté de médecine de Strasbourg se trouve établie à partir d'aujourd'hui ; grâce au Gouvernement, qui ne nous a pas un instant abandonnés, même pendant les années qui se sont écoulées entre les graves événements politiques qui nous ont contraints de quitter

l'Alsace et notre arrivée en Lorraine ; grâce à l'hospitalité qui nous a été offerte par la ville de Nancy, qui avait depuis longtemps désiré de posséder un de ces établissements de l'État. De nombreux sacrifices ont été nécessaires de part et d'autre, les besoins de l'enseignement en nécessiteront encore. Nous espérons qu'ils ne nous seront pas refusés ; nous comptons sur la bienveillance du Ministère de l'instruction publique, sur le concours de la ville de Nancy et du département ; de notre côté, rien ne sera négligé pour donner à la Faculté de médecine de Nancy l'importance et la renommée auxquelles elle peut raisonnablement prétendre.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

Depuis le mois d'avril dernier l'École supérieure de pharmacie est entrée en pleine possession des locaux qui lui avaient été attribués. Quelques-uns ont, à la vérité, été distraits pour l'agrandissement de la Faculté de droit ; mais la ville ayant fait éléver un étage sur le laboratoire pratique, a donné de cette façon une large compensation à l'École. Il ne reste plus qu'à compléter le mobilier. Le tout est assez avancé, des laboratoires sont organisés, de sorte que, dès à présent, l'École peut remercier la Faculté des sciences de la généreuse hospitalité qu'elle a donnée pendant trois ans à son professeur de chimie. Rien ne s'oppose donc plus à ce qu'on rende à l'École de pharmacie son autonomie, qu'elle réclame constamment, que la loi du 21 germinal an XI lui avait octroyée, et que les deux Écoles de Paris et de Montpellier n'ont jamais cessé de posséder.

Le nombre des étudiants pendant l'année scolaire 1874-75 a été de 65, dont 28 en cours d'inscription, 11 en cours d'examens et 16 auditeurs bénévoles, la plupart stagiaires dans les officines ; en tout 2 de moins que l'année dernière. Cet état stationnaire est attribué, par les professeurs, à

leur installation incomplète, qui n'a pas pu attirer de nouveaux élèves, mais en a plutôt éloigné quelques-uns. Aujourd'hui que l'établissement est aussi bien organisé que possible, les étudiants y trouveront toutes les ressources désirables.

Le chiffre des inscriptions prises à l'École pendant l'année a été de 108; 21 de moins que l'année précédente. 75 étaient de première classe, 33 de deuxième. 53 examens semestriels ont été subis; 48 admissions et 5 ajournements ont été prononcés.

Le tableau suivant résume les mentions obtenues.

NOTES.	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.
Très-satisfait.....	5	1
Bien satisfait.....	13	3
Satisfait.....	13	5
Passable.....	3	3

Ces résultats sont beaucoup plus satisfaisants que ceux de l'année dernière, où les trois premiers numéros n'ont été obtenus que par 15 candidats sur un nombre égal de 53.

Les examens définitifs ont été plus nombreux cette année que l'année dernière; ils se sont élevés à 47 (au lieu de 37), dont 11 de première classe et 36 de seconde classe.

Les examens pour la première classe ont mérité les notes suivantes :

Très-satisfait, 3; Bien, 2; Satisfait, 4; Passable, 2.

Les examens de seconde classe :

Très-satisfait, 2; Bien, 3; Satisfait, 16; Passable, 9; ajournés, 6.

On voit que le nombre des candidats au titre de pharmacien de seconde classe a été beaucoup plus considérable que celui des candidats de première classe; en même temps ces

derniers ont passé de meilleurs examens, et aucun ajournement n'a dû être prononcé, tandis que le plus grand nombre des aspirants au titre de pharmacien de seconde classe a été médiocre, et que 6 d'entre eux ont dû être ajournés.

Quatre candidats au grade de pharmacien de première classe ont terminé leurs épreuves et ont reçu un diplôme. Le nombre des réceptions de seconde classe a été de 11. Trois étudiants en première classe ont quitté l'École pour aller terminer leurs études à Paris comme pharmaciens militaires.

Les concours pour les prix de l'Université ont donné des résultats assez satisfaisants. En première année, le prix a été décerné; de plus, deux mentions honorables ont été méritées. En deuxième année, le prix a également été remporté; mais en troisième année, une simple mention, très-honorale cependant, a été obtenue.

Les professeurs ont rempli leurs devoirs avec beaucoup de zèle et tout le talent qu'on leur connaît. M. Jacquemin, outre le cours de chimie générale, a professé un cours de chimie organique. M. Delcominète, pharmacien de première classe, ancien professeur suppléant à l'École de médecine, a été chargé du cours de pharmacie à la place de M. Schmitt, qui avait obtenu un congé d'un an; enfin M. le professeur Engel, de la Faculté de médecine, a été chargé du cours d'histoire naturelle pharmaceutique pendant le semestre d'été.

M. Cauvet, pharmacien-major aux hôpitaux militaires, qui avait été nommé professeur d'histoire naturelle et de botanique vers le milieu de l'année dernière (1^{er} juin 1874), a donné sa démission au mois de mars de l'année courante, avant même d'être entré en exercice. Invité par le Ministre de la guerre, qui ne veut pas que les militaires occupent en même temps des fonctions civiles, à choisir entre la place de

gret de ses collègues, qui reconnaissaient tout son mérite comme savant et son aptitude à l'enseignement.

Par arrêté ministériel du 30 septembre dernier, M. Heckel, pharmacien de première classe, docteur ès sciences naturelles, est chargé du cours d'histoire naturelle médicale à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

Nous ne voulons pas terminer ce compte rendu de la situation de l'École de pharmacie sans remercier M. le professeur Oberlin de la part active qu'il a prise à la surveillance et à la direction de l'établissement pendant toute l'année.

TRAVAUX PERSONNELS

DES PROFESSEURS, AGRÉGÉS ET ADJOINTS

DE LA

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PUBLICATIONS DE M. LE PROFESSEUR TOURDES

1875.

- 1^o *Rapport sur les thèses de la Faculté de médecine de Nancy, 1873 à 1874.*
- 2^o *De la Réquisition des médecins. (Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. Paris, 1875.)*
- 3^o *De la Mort, au point de vue de la médecine légale. (Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. Paris, 1875.)*
- 4^o *Les Origines de l'enseignement médical en Lorraine. La Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. (Discours de réception à l'Académie de Stanislas, Paris et Nancy, 1875.)*

PUBLICATIONS DE M. LE PROFESSEUR SIMONIN

1874-1875.

- 1^o *Application de la galvanocaustie en vue de l'ablation d'une tumeur volumineuse due à une épulie. (Communication à la Société de médecine de Nancy, séance du 27 janvier 1875 ; Revue médicale de l'Est, t. III, 1^{er} mai 1875.)*
- 2^o *Recherches, à l'aide du thermomètre, des températures motivées chez l'homme par les diverses périodes de l'éthérisme produit par le chloroforme. (Voir Mémoires de l'Académie de Stanislas, t. VII, p. 320; voir Bulletin de l'Académie nationale de médecine, séance du 6 avril 1875, n° 14.)*
- 3^o *Proclamation du prix de chimie appliquée, décerné, dans la séance publique de l'Académie de Stanislas, le 27 mai 1875. (Voir Mémoires de l'Académie de Stanislas, t. VII, p. xxiv.)*
- 4^o *Notice sur le docteur Bénit. (Revue médicale de l'Est, 1^{er} juin 1875.)*
- 5^o *Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de*

la vaccine de Meurthe-et-Moselle, pendant l'exercice 1874, lu en séance du Comité central d'assistance médicale et de vaccine le 7 juin 1875; 20^e rapport de l'auteur sur l'assistance médicale; 32^e rapport sur le service de la vaccine.

6^e Discours du président de l'Association des médecins de Meurthe-et-Moselle, lu en séance générale, le 13 juillet 1875.

7^e Communications diverses à la Société de médecine de Nancy et à l'Association des médecins de Meurthe-et-Moselle. (Revue médicale de l'Est.)

PUBLICATIONS DE M. LE PROFESSEUR HERRGOTT

1874-1875

1^o *De l'Oblitération du vagin comme moyen de guérison de l'incontinence d'urine produite par les vastes pertes de substance de la vessie.* (Mémoire adressé à l'Académie de médecine, rapporté par M. Giraldès, publié dans la Revue médicale de l'Est, t. III, page 257; reproduit dans le Bulletin de l'Académie, les Annales de Gynécologie et les Archives de Tocologie.)

2^o *De la Rétention du fœtus mort dans l'utérus.* (Revue médicale de l'Est, t. III, page 301; reproduit dans les Annales de Gynécologie et les Archives de Tocologie.)

3^o *Des Tumeurs de la vessie et de leur extirpation.* (Revue médicale de l'Est, t. IV, 1^{er} septembre.)

4^o *Le quatrième Congrès des chirurgiens allemands à Berlin.* (Revue médicale de l'Est, t. IV, page 37.)

PUBLICATIONS DE M. LE PROFESSEUR ENGEL

1874-1875.

1^o *Les Sens, par J. Bernstein.* (Traduit de l'allemand par M. le professeur Engel; XVI^e volume de la Bibliothèque scientifique internationale.)

2^o Une dizaine d'articles dans la Revue d'hydrologie.

3^o *Communication préliminaire sur les êtres organisés microscopiques que l'on rencontre dans les eaux des environs de Nancy.* (Comptes rendus de la Société des sciences.)

TRAVAUX DE M. LE PROFESSEUR BEAUNIS

1874-1875.

1^o *Les Principes de la Physiologie.* (Leçon d'ouverture du cours de physiologie.)

2^o *Nouveaux Éléments de physiologie humaine, comprenant les principes de la physiologie comparée et de la physiologie générale,* ouvrage illustré de 282 figures dans le texte; 1 vol. in-8^o, 1140 pages.

PUBLICATIONS DU DOCTEUR GROSS

AGRÉGÉ PRÈS LA FACULTÉ.

1^o *De l'Expectation dans le traitement des morsures de la vipère indigène.* (Mémoire lu à la Société de médecine de Nancy dans sa séance du 28 octobre 1874. Revue médicale de l'Est, t. II, p. 317.)

2^o *Entéro-épilocèle étranglée. Kélotomie. Réduction de l'anse intestinale herniée et d'une partie de l'épiploon. Abandon du reste de l'épiploon dans la plaie. Accidents intra-abdominaux. Guérison.* (Observation recueillie dans le service de M. Gross par M. Ad. Stoeber, aide de clinique; Revue médicale de l'Est, t. II, page 362.)

3^o *Deux Opérations d'urétrotomie interne.* (Revue médicale de l'Est, t. III, page 14.)

4^o *Les Tumeurs sarcomateuses des parties molles de la région dorsolumbraire.* (Revue médicale de l'Est, t. III, pages 82 et 400.)

5^o *L'Occlusion inamovible ou le Pansement ouaté.* (Revue médicale de l'Est, t. III, page 117.)

6^o *Lettres sur le pansement ouaté.* (Revue médicale de l'Est, t. III, pages 189 et 254.)

7^o *Notes sur les différentes piles employées pour la galvanocaustie thermique.* (Communication à la Société des sciences, séance du 30 novembre 1874; Revue médicale de l'Est, t. III, page 201.)

8^o *Revue historique et critique des différentes méthodes de pansement des plaies.* (Leçon d'ouverture de la clinique chirurgicale, semestre d'été 1874-1875; Revue médicale de l'Est, t. IV, pages 205 et 246.)

9^o *Luxation bilatérale complète en avant de la 6^e vertèbre cervicale sur la 7^e.* (Communication à la Société de médecine, séance du 9 juin 1875.)

10^o *Bulletins, Revues de chirurgie et articles bibliographiques* dans la Revue médicale de l'Est, t. III et IV.

PUBLICATIONS DE M. POINCARÉ

PROFESSEUR ADJOINT.

1^o *Étude micrographique sur la terminaison des nerfs dans la glande thyroïde.* (Journal de l'anatomie et de la physiologie de l'homme et des animaux.)

2^o Analyse de l'ouvrage de M. le docteur Gross sur : *les Fonctions supérieures du système nerveux.*

Analyse du mémoire du docteur Daviller sur : *le Goître exophthalmique.* (Revue médicale de l'Est.)

3^o *Leçons sur la physiologie normale et pathologique du système nerveux.* (3^e volume; l'impression touche à sa fin.)

4^o *Monographie sur la paralysie générale des alténés.* (2^e édition; en collaboration avec M. Bonnet.)

PUBLICATIONS DU DOCTEUR LALLEMENT

PROFESSEUR ADJOINT

1^o *Compte rendu des actes de l'Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1875.*
(Janvier 1875.)

2^o *Rapport sur l'enquête faite en 1874 sur l'exercice illégal de la médecine dans le département de Meurthe-et-Moselle.*

3^o *Rapport au Conseil municipal sur la question des eaux devant servir à l'alimentation de la ville de Nancy.* (In-4^o, 63 pages; en collaboration avec M. Forthomme, professeur à la Faculté des sciences.)

4^o *Expertise médico-légale dans une question de détermination d'identité d'après des ossements trouvés.* (Société de médecine de Nancy, séance du 12 mai, et Revue médicale de l'Est, 1^{er} août et 1^{er} septembre.)

PUBLICATIONS DE M. JACQUEMIN

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

1874-1875.

1^o *De l'Acide érythrophénique et de ses applications à la chimie analytique, à la toxicologie et à l'industrie.* (Mémoire présenté à l'Académie de Stanislas.)

2^o *Du Phénate d'aniline.* (Note présentée à la Société des sciences de Nancy.)

3^o *Quelques Considérations au sujet de la recherche analytique et toxicologique de l'aniline.* (Mémoire lu à la Société de médecine de Nancy.)

4^o *Le Pyrogallol en présence des sels ferriques.* (Second mémoire sur le même sujet, lu à l'Institut.)

5^o *Influence de la présence de l'azote dans la fibre textile sur la fixation directe des couleurs de l'aniline.* (Note lue à l'Institut.)

6^o *De la Combinaison directe de l'acide chromique avec la laine et la soie, et de ses applications à la teinture et à l'analyse des vins.* (Mémoire lu à l'Institut.)

7^o *Recherche toxicologique du cyanure de potassium en présence des cyanures doubles non toxiques.* (Annales de chimie et de physique; Journal de chimie et de pharmacie; Revue médicale de l'Est, etc.)

8^o *Sur un nouveau mode de réduction de la nitrobenzine.* (Note lue à la Société des sciences de Nancy.)

9^o *De la Nitrobenzine au point de vue analytique et toxicologique.* (Mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes à Paris, publié dans le Journal de chimie et de pharmacie, etc.)

10^o *Sur une falsification de l'essence de girofles.* (Note publiée dans le Journal de chimie et de pharmacie, etc.)

- 11^e *Altération, corruption et assainissement des rivières.* (Mémoires de l'Académie de Stanislas, à l'occasion du rapport pour le prix Bonfils.)
- 12^e *Nouveau Procédé de conservation des bois.* (Mémoires de l'Académie de Stanislas, à l'occasion du rapport pour le prix Bonfils.)

PUBLICATIONS DE M. LE DOCTEUR SCHLAGDENHAUFFEN

PROFESSEUR À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

1874-1875.

- 1^e *Affinité des métaux pour le soufre.* (Union pharmaceutique, novembre et décembre 1874, janvier 1875.)
- 2^e *Sur les iodures et bromures métalliques.* (Journal d'Alsace-Lorraine, décembre 1874 et janvier 1875.)
- 3^e *Sur une cause d'erreur dans la recherche médico-légale des alcaloïdes.* (En commun avec M. Ritter; Revue médicale de l'Est, décembre 1874.)
- 4^e *Action de l'iode sur les carbonates alcalins.* (Union pharmaceutique, février 1875.)
- 5^e *Dosage d'un mélange d'acide arsénieux et d'oxyde d'antimoine.* (Journal de pharmacie et de chimie, mars 1875.)
- 6^e *Sur l'iode d'azote.* (Union pharmaceutique, mars 1875.)
- 7^e *Action des iodures sur les bases mercuriques.* (Union pharmaceutique, avril 1875.)
- 8^e *Sur le déplacement du chlore par l'iode.* (Union pharmaceutique, mai 1875.)
- 9^e *Sur les combinaisons ammoniacales de mercure.* (Journal d'Alsace-Lorraine, juin 1875.)
- 10^e *Action d'un mélange de chlorure mercurique et d'iode sur les composés organiques.* (Union pharmaceutique, juin 1875.)
- 11^e *Détermination quantitative de l'étain, l'arsenic et l'antimoine.* (Journal d'Alsace-Lorraine, juillet 1875.)
- 12^e *Sur le déplacement du chlore par le brome.* (Union pharmaceutique, août 1875.)
- 13^e *Dosage d'un mélange de sulfates, sulfites et hyposulfites.* (Journal d'Alsace-Lorraine, septembre 1875.)
- 14^e *Emploi de l'hypobromite de soude dans l'analyse.* (Union pharmaceutique, septembre 1875.)

RAPPORT

DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

MONSIEUR LE RECTEUR.

MESSIEURS,

Mes premières paroles seront un dououreux regret et un hommage de juste souvenir adressé au collègue, à l'ami qui nous a trop tôt quittés.

Pour la seconde fois depuis sa fondation, la Faculté des sciences a été frappée dans l'un de ses membres. Comme Nicklès, Émile BAUDELOT, a été enlevé après quelques jours de maladie seulement (1), et frappé comme lui au milieu de sa carrière, alors qu'un avenir brillant semblait réservé à l'un et à l'autre. Le vide qui s'est fait dans nos rangs laisse dans notre cœur à tous, une impression d'autant plus profonde que, comme savant et comme homme, BAUDELOT réunis-

(1) Le mardi 23 février 1875.

Nous donnons ici la liste des discours ou notices publiés à l'occasion de la mort de notre regretté collègue et qui sont parvenus à notre connaissance.

1^e Discours prononcés aux obsèques à Nancy et à Lunéville par MM. JACQUINET, recteur de l'Académie; BACH, doyen honoraire, et CHAUTARD, doyen de la Faculté des sciences, insérés au *Journal de la Meurthe et des Vosges*, le 27 février 1875, à la suite du compte rendu de la cérémonie et réunis dans une brochure in-8° de 15 pages;

2^e Le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, numéro du 25 février;

3^e Le *Figaro*, numéro du vendredi 26 février;

4^e L'*Espérance de Nancy*, numéro du samedi 27 février;

5^e Le *Temps*, numéro du lundi 1^{er} mars (article signé A. L.);

6^e Le *National*, numéro du mardi 9 mars (article signé E. P.);

7^e *Revue scientifique*, n° 37, 13 mars (article signé Louis GRANDEAU);

8^e *Revue des sciences naturelles*, n° 4, t. III, 15 mars (article signé Dr FRIANT);

9^e *Bulletin de l'instruction publique*, n° 356, p. 137, numéro du 10 avril;

10^e *Journal de zoologie*, t. IV, 1875 (article signé P. GERVAIS).

11^e Rapport de M. BLANCHARD sur les travaux scientifiques des départements, lu en Sorbonne à la séance publique du 3 avril.

sait des qualités diverses qui se rencontrent rarement en un seul ; privilége enviable, réservé aux natures d'élite, ou plutôt riche et précieux assemblage qui les constitue.

Lorsqu'à la fin de l'année 1871, le projet de créer une chaire de zoologie à Nancy nous fut connu, nous avons immédiatement désiré la voir occupée par BAUDELOT. La réputation de ses travaux et de son caractère ne nous permettait pas d'hésiter, et, sans l'avoir jamais vu, nous ouvrîmes avec lui une correspondance remplie de sollicitations en faveur de Nancy. Nous avons tout lieu de croire qu'elles ne furent pas sans influence sur la détermination qui l'amena parmi nous de préférence (1), quoique tant d'autres positions brillantes lui fussent offertes au même moment. Il sut par son amabilité constante, par la sûreté de son commerce, par la délicatesse de son cœur, la distinction de son esprit, conquérir immédiatement l'affection de ses nouveaux collègues. Celui d'entre eux qui l'avait longtemps sollicité pour le choix de Nancy fut le premier à l'apprécier, et il le fit de plus en plus. Que de fois, dans ces fréquentes et intimes causeries dont le but était de tromper sa solitude et ses souffrances durant les longues soirées du triste hiver qui l'emporta ; que de fois, dis-je, n'avons-nous pas admiré combien son intelligence était large, philosophique, et combien il possédait jusqu'au moindre détail des sciences biologiques. L'étude approfondie des merveilles incomparables de la nature vivante, loin d'affaiblir en lui la foi chrétienne, n'avait fait que confirmer et accroître les convictions religieuses qui furent sa force et son soutien aux heures dernières de sa vie.

Profondément dévoué à l'avancement d'une science dont il était l'un des plus éminents représentants, Baudelot publia dans l'espace de dix ans plus de 40 notices ou mémoires (2)

(1) BAUDELOT fut nommé titulaire de la chaire de zoologie à la Faculté des sciences de Nancy par décret du 9 décembre 1871.

(2) La liste des publications de BAUDELOT, par ordre chronologique, sera indiquée à la suite du rapport.

qui, à plusieurs reprises, lui valurent à l'Académie des sciences les distinctions les plus flatteuses et les plus enviées. Peu de jours avant sa mort, dans la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, son travail obtenait une médaille d'or; enfin, le 22 février, mourant déjà, il était présenté en première ligne à l'Institut pour le titre de membre correspondant.

Le successeur de BAUDELOT ne laissa pas, à notre vive satisfaction, la chaire de zoologie longtemps silencieuse (1). Précédemment chargé du même cours à la Faculté de Montpellier, M. JOURDAIN, avant de faire partie de l'enseignement supérieur, avait professé les sciences physiques et naturelles à Thiers, au collège et à l'école municipale, puis au lycée de La Rochelle. Enfin il fut attaché au laboratoire de M. Milne-Edwards, au Muséum d'histoire naturelle. Là, il se livra pendant plusieurs années à des recherches intéressantes publiées dans divers recueils ou imprimées comme thèse de doctorat. Notre nouveau collègue a laissé à Montpellier les meilleurs souvenirs de son passage. Il a, par un enseignement substantiel et élevé, attiré et formé de nombreux disciples. Ce passé, il le regarde, sans doute, comme un engagement, car n'avons-nous pas vu déjà qu'il saura à Nancy, comme à Montpellier, comme à Thiers, réunir et conserver autour de sa chaire un auditoire digne de lui, digne de la science qu'il professe.

Notre enseignement des sciences naturelles serait au complet et nos vœux satisfaits, si la position de notre professeur de botanique était régularisée par un titre définitif. Plus heureux, cependant, que l'an dernier, nous avons, pendant une partie du semestre d'été, possédé et entendu M. MILLARDET qui, bien que toujours délégué à la commission du phylloxéra, a comblé momentanément parmi nous une lacune importante. Mais cette courte apparition du savant professeur aug-

(1) Décret présidentiel du 31 mars 1875, nommant M. JOURDAIN professeur de zoologie.

mente nos regrets et nous excite à solliciter d'autant plus vivement, près de l'administration supérieure, la création d'une chaire de botanique, demandée depuis plusieurs années déjà. Espérons que notre voix finira par être entendue favorablement.

ENSEIGNEMENT.

Je ne parlerai pas de nos cours, dont la marche est réglée conformément aux programmes tracés d'avance et approuvés par l'autorité supérieure.

J'insisterai cependant encore aujourd'hui et plus que jamais sur les conséquences d'un état de choses auquel, jusqu'à présent, aucune modification sérieuse n'a été apportée : l'absence presque totale d'étudiants à nos leçons. Tant que nos institutions supérieures de sciences et de lettres seront privées d'une population scolaire obligée, la composition et le chiffre de l'auditoire seront exposés à des fluctuations tout à fait indépendantes du talent et du zèle des professeurs; le niveau des études ne parviendra jamais à la hauteur qu'il devrait atteindre, et les résultats demeureront sinon stériles, du moins fort incomplets et hors de proportion avec les sacrifices que l'État s'impose.

Il y a quelques années, un Ministre, ardent novateur, a essayé de parer en partie à ces graves inconvénients par l'institution de maîtres-répétiteurs auxiliaires dans les lycées à proximité d'une Faculté (1). Mais cette mesure, bonne en principe, puisqu'elle assure une excellente pépinière de candidats à la licence et de professeurs pour les collèges communaux, présente encore sur plusieurs points quelques difficultés, que le concours empressé de M. le Proviseur du lycée, uni au ferme et vigilant appui de l'Administration académique, permettra, nous n'en doutons pas, de résoudre.

Les inscriptions prises pour les manipulations et exercices

(1) Décret du 11 janvier 1868.

pratiques, assez nombreuses autrefois (1), sont, depuis deux ans, infiniment trop restreintes (2). Enfin, les étudiants en droit assujettis, par les règlements, à s'inscrire près de nos Facultés (3), se croient libres de tout engagement quand ils ont rempli cette formalité, oubliant qu'elle est une obligation morale et qu'ils sont en quelque sorte coupables de la négliger.

Cependant vous êtes, jeunes gens qui m'écoutez, un des anneaux de cette chaîne admirable qui soude le passé au présent et le présent à l'avenir. La patrie a des droits sur vos talents; elle attend, elle recevra, de vous sa grandeur future; ne la lui mesurez pas. Pénétrés de cette pensée, efforcez-vous de travailler, afin de conserver à la France la suprématie intellectuelle que vos pères lui ont acquise.

COLLECTIONS ET LABORATOIRES.

Nos moyens d'étude comprennent les collections et les laboratoires; la situation de ce côté est, à peu de chose près, la même que l'année dernière.

Dans les grands centres académiques, le Musée d'histoire naturelle est à la fois un établissement municipal et universitaire destiné au public et servant en même temps à l'enseignement par les ressources qu'il offre aux professeurs comme matériaux et comme exemples.

A ce double titre, il doit recevoir une allocation de la ville et une de l'État. Si, contrairement à ce qui existait à Strasbourg et à ce qui a lieu à Montpellier et dans tant d'autres villes, la municipalité ne nous fournit pas encore un conser-

(1) L'assistance obligatoire des étudiants en médecine et en pharmacie, aux cours de la Faculté des sciences, a cessé d'avoir lieu depuis que ces élèves trouvent ailleurs des cours complètement similaires de chimie, de physique et d'histoire naturelle. Nos exercices pratiques, autrefois fréquentés par ces mêmes jeunes gens, ont cessé de l'être pour le même motif.

(2) Plusieurs jeunes gens étrangers ont été envoyés par leurs gouvernements pour suivre, à Nancy, les cours et exercices pratiques de la Faculté des sciences et se sont fait remarquer par leur zèle et leur aptitude. Je citerai spécialement : MM. OMER, originaire de Constantinople ; MILAN R. ZDRAWKOWITCH, né à Semendria (Serbie).

(3) Décret du 10 avril 1852.

vateur spécial, indispensable cependant pour la garde et l'entretien de riches collections, du moins, cette année, nous a-t-elle accordé un gardien pour le service du Musée, dont, en échange, nous ouvrons les salles au public deux fois par semaine (1). Nous aimons à penser que la sollicitude de la ville n'en demeurerà pas là.

Les Facultés sont, elles aussi, tout à la fois l'œuvre de l'État et l'œuvre des communes. Celles-ci ont la charge de pourvoir à leurs premiers besoins et de leur procurer, par la suite, autant qu'elles le peuvent, les ressources capables d'assurer, de développer leur prospérité matérielle. Les Facultés des sciences, en particulier, sont essentiellement progressives, envahissantes, peut-être même insatiables. C'est un défaut incorrigible qu'il faut leur pardonner, un mal inguérissable dont il faut prendre son parti; car, selon le mot d'un illustre membre de l'Institut (2): « Si l'auteur sacré des « Proverbes nomme quatre choses qui ne disent jamais: *c'est assez* (3), on peut de nos jours leur en adjoindre une cinquième : la science. Elle, du moins, si elle demande tous les jours, ne cesse jamais de produire et de rendre au centuple les avances qu'on a faites pour elle. »

Enhardi par cette promesse, nous nous permettons de réclamer la construction de nouveaux bâtiments qui satisferont plusieurs services, souffrant depuis longtemps de l'exiguïté de leur local (4), et qui nous mettront à même de ranger, de classer les acquisitions (5) et les dons (6) qui viennent chaque année accroître nos richesses.

(1) Délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 1874.

(2) Rapport de M. FAYE relatif à l'établissement d'une Société italienne de spectroscopie. (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, 1872, 1^{er} semestre, p. 918.)

(3) Prov., xxx, 15 et 16.

(4) Il s'agit ici d'un cabinet pour loger les instruments de physique, d'un laboratoire de zoologie et de nouvelles salles destinées à ranger les nombreux échantillons qui, faute de place, demeurent depuis plusieurs années entassés dans des caisses.

(5) Par arrêté ministériel en date du 18 juillet 1875, un crédit extraordinaire de 5,000 fr. a été mis à la disposition de la Faculté pour acquisition de livres, instruments et objets de collections ou de laboratoires.

(6) Les dons ou envois faits au Musée cette année sont les suivants:

1^o Don de 159 reptiles et myriapodes de la Guyane, réunis par M. PRUDHOMME,

EXAMENS.

Doctorat. — Par une de ces bonnes fortunes, rares en province, nous avons eu cette année à décerner le titre de docteur. Le récipiendaire était M. SCHMITT, professeur adjoint à l'École supérieure de pharmacie de Nancy. Le travail qui nous a été présenté, comme sujet de thèse, traitait de la résine de gayac et de ses dérivés. Ces recherches ont duré plus d'un an et ont été faites au laboratoire de chimie de la Faculté des sciences. Elles prouvent chez l'auteur des connaissances théoriques sérieuses, une pleine possession des méthodes analytiques, un esprit pénétrant et droit. Aussi, après une longue et minutieuse argumentation, la Faculté a-t-elle, à l'unanimité, conféré à M. SCHMITT, déjà connu par des publications antérieures, le titre qu'il ambitionnait.

Licence. — Douze candidats se sont fait inscrire pour subir devant nous leurs épreuves de licence; dix seulement se sont présentés à l'examen. Ce nombre égale celui de l'année dernière. Il se décompose en cinq pour les sciences mathématiques, trois pour les sciences physiques, et deux pour les différentes branches de l'histoire naturelle. Tous avaient suivi les cours de la Faculté pendant plusieurs années et offraient une préparation sérieuse. Les admissions présentent un résultat satisfaisant. C'est ainsi que nous avons à citer dans l'ordre des mathématiques : MM. RENAUD, maître-répétiteur au lycée de Nancy, THIÉRY, sous-inspecteur des forêts, et BAILLY, auditeur libre; en histoire naturelle : M. SOYER, étudiant en médecine; enfin pour les sciences physiques :

de Nancy, commis de la marine à Cayenne. Cette collection considérable, fort bien conservée, comble d'importantes lacunes.

2^e Fossiles du département de l'Aisne, par M. le Dr MORLIÈRE, médecin à Vic-sur-Aisne (2^e envoi).

... de l'Aisne, par M. l'abbé AUBRION, prêtre

MM. LECLERC, préparateur à la Station agronomique de l'Est; HALLER, chef des travaux chimiques à l'École de pharmacie, et GARÉ, de l'École ecclésiastique des hautes études. Ce dernier ayant satisfait en même temps à l'examen oral pour la physique et la minéralogie lors de la session de juillet 1874, n'avait cette fois, ainsi que les règlements le permettent, à répondre qu'aux questions de chimie.

Cette partie de l'examen a révélé chez les trois candidats une grande habitude des réactions, une supériorité réelle ainsi qu'une souplesse remarquable dans le maniement des formules compliquées qui permettent d'interpréter la formation et la constitution des corps composés organiques. Résultat aussi flatteur pour celui de nos savants collègues chargé de les initier aux théories de la chimie moderne et de les familiariser avec les méthodes délicates de nos laboratoires, que pour les disciples laborieux et zélés qui ont pu s'assimiler les secrets de la science.

La statistique de nos divers examens de l'année est reproduite dans le tableau qui suit :

Tableau des examens de Licence ès sciences pendant
l'année scolaire 1874-1875.

SESSIONS.	ORDRE DU LICENCE.	Inscrits.	Présents à l'examen	Ajournés	Admis.	OBSERVATIONS.
Novembre 1874.	Sciences mathémat..	3	3	1	2	
	— physiques.	2	1	*	1	
	— naturelles.	2	2	1	1	
	Résultat de la saison.	7	6	2	4	
Juillet 1875.	Sciences mathémat..	2	2	1	1	
	— physiques.	2	2	*	2	1 examen complémentaire pour la chimie.
	— naturelles.	1	*	*	*	
	Résultat de la saison.	5	4	1	3	
Total de l'année..		12	10	3	7	

Baccalauréat. — La Faculté a procédé aux diverses épreuves du baccalauréat ès sciences dans deux sessions ordinaires : l'une en novembre, l'autre en juillet et août ; et dans deux sessions extraordinaires, en octobre pour les engagés volontaires, et en avril pour les jeunes gens limités par l'âge et pour ceux qui se destinent aux diverses Écoles du Gouvernement.

Nous avons atteint ainsi 359 inscriptions ; 40 de moins que l'année précédente. Deux candidats ont manqué à l'appel ; 155 ont été éliminés à la suite des compositions, 37 après l'examen oral ; 165 seulement ont été admis au grade de bachelier et offrent ainsi une proportion de 46 p. 100.

Ces divers chiffres se décomposent, d'une part, en 132 bacheliers ès sciences complets sur 295 présentations, et de l'autre, en 33 bacheliers ès sciences restreints, tous déjà bacheliers ès lettres, sur 62 candidats au diplôme. Pour les premiers, la proportion des admis est identiquement la même que les années précédentes, c'est-à-dire 45 p. 100 ; pour les seconds, elle a légèrement haussé, elle est de 53 au lieu de 52.

Il faut remarquer que la diminution du chiffre des inscriptions a porté notamment sur celui des candidats au baccalauréat restreint, institution au sujet de laquelle, si nous ne craignions de vous fatiguer, nous pourrions reproduire chaque année les réflexions exprimées déjà par nos prédécesseurs et par nous-même.

Toutefois, les conseils que nous adressions aux jeunes gens, l'an dernier, semblent avoir été un peu suivis. Le niveau total paraît meilleur, les diverses mentions se traduisent ainsi : 94 *Passable*, 61 *Assez Bien*, 9 *Bien*, 1 *Très-Bien*. L'année précédente, nous n'avions pas eu à décerner cette dernière note et le *Bien* avait été mérité par 6 candidats seulement. C'est M. CADOT, du lycée de Nancy, entré dernièrement premier au Val-de-Grâce, qui a obtenu la mention *Très-Bien*, lors de la session d'avril et à la

suite des épreuves du baccalauréat restreint. Pendant cette même session, la note *Bien* a été décernée à M. PETIT-NICOLAS, du collège d'Épinal, et dans celle de juillet et août, à MM. Charles BENOIT, GOUJARD, LAFOSSE, SCHWARTZ, du lycée de Nancy; GROSS et THIRION des établissements ecclésiastiques diocésains; MARTINET, du lycée Saint-Louis à Paris, à la suite des épreuves du baccalauréat complet, et à M. JANOT, du lycée de Nancy, pour le baccalauréat restreint.

Les diverses opérations et résultats de l'année, en ce qui concerne les deux ordres d'examen, se trouvent réunis dans le tableau ci-contre.

PUBLICATIONS ET TRAVAUX.

J'aurais, Messieurs, en terminant, à vous entretenir, ainsi que les règlements m'y obligent, des travaux des membres de la Faculté dont la mission n'est pas simplement d'enseigner et de faire subir des examens, mais aussi d'augmenter le fonds scientifique par des recherches personnelles et originales; mais, quoique je sache par expérience combien vous êtes indulgents, je ne puis oublier qu'une des qualités de ce rapport doit être la brièveté; aussi me contenterai-je de vous dire que cette année, comme les précédentes, a été riche en résultats scientifiques de diverse nature, témoignage irrécusable du zèle que chacun apporte à s'acquitter de ses fonctions, non-seulement comme professeur, mais encore comme travailleur et comme savant: l'un au sein des conseils de la cité; un second, fondateur de notre première station agronomique française, par des améliorations rationnelles introduites dans la production agricole; un autre par une série d'observations météorologiques continuées depuis vingt ans,

Tableau des examens du Baccalauréat ès sciences pendant l'année scolaire 1874-1875.

enfin tous par ces occupations multiples, incessantes et souvent ignorées, du cabinet ou du laboratoire.

Fidèles à ces traditions d'activité, de labeur et de persévérance, nous pouvons soutenir la comparaison et, sans crainte de voir notre chère Faculté s'amoindrir, accepter les conséquences de la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur.

PUBLICATIONS

DES

MEMBRES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875

M. GODRON, *doyen honoraire* :

1^o Observations sur les pétales du *Ranunculus Auricomus L.* (*Mém. de l'Acad. de Stanislas pour 1874.*)

2^o Notice sur les explorations botaniques faites en Lorraine de 1857 à 1875. (*Mém. de l'Acad. de Stanislas pour 1875.*)

3^o Les Cuscutes et leurs ravages dans nos cultures. (*Annales de la Société d'agriculture de Nancy, 1875.*)

4^o De l'Origine des noms de plusieurs villes et villages de la Lorraine et du pays messin. (*Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine, 1875.*)

5^o Herborisations autour de Lorient, de Port-Louis et à l'île de Groix. (*Mém. de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, 1875.*)

M. CHAUTARD, *doyen, professeur de physique* :

1^o Action des aimants puissants sur le spectre des métalloïdes; 1^{re} note communiquée à l'Académie des sciences dans la séance du 16 novembre 1874. (*Comptes rendus, n° 20, page 1123. — L'Institut, numéro du 18 novembre 1874. — Journal de pharmacie, février 1875.*, etc.)

2^o Modifications apportées aux spectres des gaz raréfiés et illuminés par un courant induit; 2^e note, séance du 3 mai 1875. (*Comptes rendus, n° 17, page 1161. — L'Institut, numéro du 12 mai 1875. — Philosophical Magazine, juillet 1875, t. L, n° 328.*)

3^o Actions chimiques produites sous l'influence d'aimants puissants; 3^e note, séance du 12 juillet 1875. (*Comptes rendus, n° 2, page 75. — L'Institut, numéro du 14 juillet*), etc.

4^o Les Spectres de la chlorophylle; nouvelle édition. — 1 vol. in-8°, avec trois planches de spectres chromolithographiées. Berger-Levrault, Nancy, 1875.

5^o Résumé des observations météorologiques faites à la Faculté des sciences de Nancy en 1874. (*Annuaire de Meurthe-et-Moselle pour 1876.*)

6^o Tableaux mensuels des observations météorologiques faites en 1875. (*Revue médicale de l'Est, 1875.*)

7^e Compte rendu des travaux de la Faculté des sciences en 1873-1874. (Lu au Conseil académique de Nancy dans la séance du 16 novembre 1874.) — 1 broch. in-8°. Nancy, 1875.

M. GRANDEAU, professeur de chimie agricole et directeur de la Station agronomique :

- 1^e Les Nouveaux Gisements du guano du Pérou. (*Journal d'agriculture pratique*, t. II, 1874, n° 7, n° 9, n° 15 et 16.)
- 2^e L'Enseignement agricole. (*Id.*, t. II, 1874, n° 16.)
- 3^e Instruction sur la prise des échantillons des sols à analyser. (*J. d'agr. prat.*, t. II, 1874, n° 26, et *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, août 1875.)
- 4^e Composition chimique et valeur nutritive du maïs ensilé. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 3 et n° 4.)
- 5^e Notes sur les travaux de la Station agronomique de l'Est de 1868 à 1875. (*J. d'agr. prat.*, 1875, t. I, n° 4.)
- 6^e Le Maïs caragua et les terres de la Sologne. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 5.)
- 7^e Théorie de la transformation des fourrages verts dans l'ensilage. (*J. d'ogr. prat.*, t. I, 1875, n° 9.)
- 8^e Transformations chimiques résultant de l'ensilage. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 10.)
- 9^e et 10^e Origines et sources de l'azote des récoltes. Nitrification. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 11 et 12.)
- 11^e Rôle de l'ammoniaque dans la végétation. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 13.)
- 12^e Recherche de l'ammoniaque dans l'air. Méthode de Schloësing. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 14.)
- 13^e Assimilation de l'ammoniaque par les organes aériens des végétaux. Étude critique des recherches d'A. Mayer. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 15.)
- 14^e Analyse des engrains industriels. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 16.)
- 15^e Influence de l'ammoniaque sur la cellule végétale. Discussion des opinions d'A. Mayer. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 17.)
- 16^e Circulation des composés azotés à la surface du globe. (*J. d'agr. prat.*, t. I, 1875, n° 18.)
- 17^e *Alimentation rationnelle du bétail*. Composition immédiate des fourrages. — In-4° autographié. Berger-Levrault.
- 18^e Composition des animaux de la ferme. Travaux de Lawes et Gilbert. 2^e série. — In-4° autographié. Berger-Levrault.
- 19^e Bilan chimique d'une exploitation rurale. Tableaux autographiés. — Berger-Levrault. In-4°.

M. RENARD, professeur de mécanique :

Théorie de l'aimantation par les courants (communication faite à l'Académie de Stanislas dans le courant de 1875).

M. FORTHOMME, professeur de chimie :

La Question des eaux..., etc. (Rapport présenté au conseil municipal de Nancy; en collaboration avec M. le docteur LALLEMENT, professeur adjoint à la Faculté de médecine.) Dans ce travail se trouvent discutés tous les points pouvant intéresser

l'alimentation d'une ville importante pour le présent et pour l'avenir : statistique des eaux potables à Nancy; moyens proposés pour fournir à la ville les eaux qui lui manquent; difficultés et dépenses comparatives; résumé des analyses des eaux de sources, de puits, de la Meurthe, de la Moselle, d'après M. le professeur RITTER. — 1 broch. in-4°, avec carte. Nancy, 1875.

M. FORTHOMME a terminé, en outre, une traduction nouvelle des ouvrages suivants :

- 1^o Analyse qualitative de Fresenius. (1 vol. in-8°, Paris, 1875.)
- 2^o Analyse quantitative du même auteur. (1 vol. in-8°. Paris, 1874.)
- 3^o Traité d'analyse par les liqueurs titrées de Mohr. (1 vol. grand in-8°. Paris, 1875.)

M. DELBOS, professeur de géologie et minéralogie :

1^o Mémoire sur la famille des Dentalides, qui compose à elle seule l'ordre des mollusques gastéropodes cirrhobranches de Blainville. M. Delbos a entrepris la révision des espèces de cette famille qui se trouvent à l'état fossile dans les falaises de l'Aquitaine. (Société des sciences naturelles de Nancy, séance du 1^{er} février 1875.)

2^o M. Delbos a complété, de plus, le classement méthodique des collections de géologie, de paléontologie et de minéralogie du Musée d'histoire naturelle, travail considérable auquel notre collègue consacre, depuis plusieurs années, les loisirs dont il peut disposer dans l'intervalle de ses cours ou de ses autres travaux.

M. EM. MATHIEU, professeur de calcul différentiel et intégral :

1^o Mémoire sur les inégalités séculaires des grands axes des orbites des planètes. (*Journal de Crelles-Borchardt*, Berlin, 1875, et en extrait dans les *Comptes rendus*, t. LXXIX, page 1045, novembre 1874.)

2^o Sur les formules de perturbation. (*Id.*, t. LXXX, page 627, numéro du 15 mars 1875. — *Journal de Liouville-Risal*, Paris.)

3^o Second mémoire sur le même sujet. (*Id.*, t. LXXX, page 1216, numéro du 10 mai 1875.)

4^o Sur le mouvement de rotation de la terre. (*Id.*, t. LXXX, page 1582, numéro du 28 juin 1875.)

M. JOURDAIN a continué dans la *Revue des sciences naturelles de Montpellier*, l'analyse trimestrielle des travaux de Zoologie et d'Anatomie comparée qui se publient en France. Ces analyses ont été insérées dans les trois premiers fascicules du tome IV du recueil que nous venons d'indiquer.

M. MILLARDET, chargé du cours de botanique et délégué de l'Académie des sciences à la commission du phylloxéra :

1^o Mémoire sur les vignes américaines qui résistent au phylloxéra, accompagné d'une collection de 54 photographies reproduisant les feuilles, les tiges et les fruits des cépages américains qui résistent à ce fléau. (*Ext. des travaux de la commission du phylloxéra*. 1 broch. in-4°, Paris, 1875, imprimée par Gauthier-Villars.)

2^e De la Maladie des pommes de terre causée par le parasitisme du *Peronospora infestans*. 1 broch. in-8°, 1875. (Ext. des *Annales de la Société d'agriculture de Meurthe-et-Moselle*.)

M. le docteur FRIANT, préparateur de zoologie :

Catalogue méthodique de la collection de zoologie offrant un nombre de 7,329 échantillons, pouvant se distribuer de la manière suivante :

Ostéologie	350	Myriapodes	28
Embryogénie	75	Arachnides	49
Tématologie	15	Crustacés	227
Mammifères	327	Annélides	30
Oiseaux	2373	Entozaires	25
Reptiles	427	Mollusques	2905
Poissons	284	Zoophytes	182
Insectes	32		

M. THIERRY, préparateur de physique :

- 1^e Observations météorologiques au laboratoire de physique de la Faculté.
2^e Catalogue systématique des instruments du cabinet de physique de la Faculté.

M. LECLERC, licencié ès sciences, préparateur à la Station agronomique :

- 1^e Sur la germination de l'orge Chevallier. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXXX, 4 janvier 1875.)
2^e Sur la germination de l'orge Chevallier. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXXXI, p. 403, 2^e note.)
3^e Sur la germination de l'orge Chevallier. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXXXI, p. 530, 3^e note.)
4^e Recherches sur la germination. (*Annales de Chimie et de Physique*, 5^e série, t. IV, 1875.)
5^e Analyse mécanique et physico-chimique des sols de la colonie de Mettray. (*Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, août 1875.)

LISTE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES D'E. BAUDELOT.

Vertébrés.

- 1^o Recherches expérimentales sur les fonctions de l'encéphale des Poissons. (*Ann. sc. nat.*, 1861, et *Comptes rendus Acad. des Sc.*, 1861.)
- 2^o Étude sur l'anatomie comparée de l'encéphale des Poissons. — Mémoire honoré d'une récompense de l'Institut en 1865. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 3^o Étude sur le disque céphalique du *Remora Echeneis* (*Comptes rendus Acad. des Sc.*, 1867, t. LXIV, p. 625, et *Ann. sc. nat.*)
- 4^o Observation sur un phénomène comparable à la mue chez les Poissons. (*Ann. sc. nat.*, 1867.)
- 5^o Considérations sur quelques particularités du système musculaire des Poissons. (*Compt. rend. Acad. des Sc.*, 1867, t. LXIV, p. 1205.)
- 6^o Considérations sur les premières vertèbres des Cyprins, des Loches et des Silures. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 7^o Observations sur le rocher des Poissons. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 8^o Observations relatives à la pièce scapulaire des Silures. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 9^o Note sur le disque ventral du *Cyclopterus Lumpus*. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 10^o De la Détermination homologique d'une branche du nerf pathétique chez le Merlan. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 11^o Observation relative à une branche anastomotique des nerfs trijumeau et pneumogastrique chez le Merlan. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 12^o Considérations sur le tronc latéral du nerf pneumogastrique chez les Poissons. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1868.)
- 13^o Observation sur l'os coracoidien et la première côte du *Cottus Fluviatilis*. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 14^o Considérations sur la structure des nageoires impaires des Poissons osseux. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 15^o Observations relatives à la structure du squelette des Raies. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 16^o Observations sur les origines de la branche operculaire du nerf latéral du pneumogastrique chez quelques Poissons. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 17^o Sur une branche des nerfs spinaux observée dans quelques types de Poissons. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 18^o Observation sur un petit centre nerveux qui se trouve en rapport avec le faisceau postérieur de la commissure de Haller chez l'Épinoche. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 19^o Observations sur la structure intime du cervelet des Poissons osseux. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)
- 20^o Analyse et traduction d'un mémoire d'Owjonnikow sur le système nerveux de l'*Amphioxus lanceolatus* : *Ueber das Centralnervensystem des*

Amphioxus lanceolatus. (*Bull de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XII, p. 287 à 302. — *Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

21^e Recherches relatives à la structure intime des centres nerveux chez les Poissons osseux. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1870.)

22^e Observation sur la structure et le développement des écailles des Poissons osseux. (*Arch. de zoolog. exp.*, n^o 1, 2, 3. 1873.)

23^e Observation sur la structure et le développement des nageoires des Poissons osseux. (*Arch. de zoolog. exp. et générale*, t. II, n^o 2.)

24^e Recherches expérimentales sur l'encéphale de la Grenouille. (*Ann. sc. nat.*)

Invertébrés.

1^e Recherches sur l'appareil génératrice des Mollusques gastéropodes. (*Ann. sc. nat.*, 1863.)

2^e De l'influence du système nerveux sur la respiration des Insectes. (*Compt. rend. Acad. des Sc.*, 1864, t. LVIII, p. 1161.)

3^e Considérations physiologiques sur la fonction génératrice des Mollusques gastéropodes. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

4^e Recherches sur la structure intime du système nerveux des Mollusques acéphales. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

5^e Observation sur l'enveloppe tégumentaire de quelques Myriapodes. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

6^e Du Mécanisme suivant lequel s'effectue, chez les Coléoptères, le retrait des ailes inférieures sous les élytres au moment du passage à l'état de repos. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

7^e De la Régénération de l'extrémité céphalique chez le Lombric terrestre. (Note 1^e, *Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869; note 2^e, *Ibid.*, 1870.)

8^e Observation recueillie sur une Hyde d'eau douce. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

9^e Observation sur les œufs de l'Éponge d'eau douce. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1869.)

10^e Contribution à l'histoire du système nerveux des Échinodermes. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1870, et *Arch. de zoolog. exp.*, 1872.)

11^e Contribution à la physiologie du système nerveux des Insectes. (*Rev. des Sc. nat. de Montpellier*, 1872.)

12^e Observations sur la structure du système nerveux de la Clepsine. (*Ann. sc. nat.*)

Miscellanées.

1^e Des Tumeurs sanguines de l'excavation pelvienne chez la femme (Hématoctèles péri-utérines). Thèse inaugurale de médecine. Paris, 1858.

2^e De la Méthode comparative en Zoologie. (*Bull. Soc. sc. nat. de Strasbourg*, 1870.)

3^e De la Zoologie et de ses divisions. (*Revue des Sciences naturelles*, septembre 1874.)

RAPPORT

DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Voilà la vingt et unième fois que je viens, en une séance solennelle de rentrée, vous rendre compte de nos cours et de nos examens. Le cadre de ce rapport est tracé d'avance, et la tâche du rapporteur semble assez monotone. Nous avions même plus d'une fois songé à substituer ici à ces rapports, comme on l'a fait ailleurs, quelque discours sur des questions à la fois générales et opportunes de science, de littérature ou de morale, qui offrirait une véritable fête de l'esprit à cette noble assemblée. Mais il nous a semblé que c'était déroger au caractère pratique et austère qui doit appartenir à ces réunions. Nous vous entretiendrons donc chacun des choses de notre Faculté, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Je n'éprouve quant à moi nul embarras à vous parler toujours des mêmes choses. Car ces choses en notre pays changent sans cesse. Depuis vingt ans, à quels remaniements n'ont pas été soumis les programmes de notre enseignement classique, et les examens qui en sont le couronnement? Ne nous en étonnons pas. Tout le monde sent d'instinct l'importance de cette éducation de la jeunesse : c'est de là que dépend l'avenir de la patrie et de la société; et les enfants de nos

écoles portent sur leurs têtes les destinées futures de la France. Plus même nos révolutions ont défoncé le sol où nous marchons, ébranlé les institutions et les principes, et obscurci les idées morales, et plus il importe qu'une forte éducation y supplée, en éclairant davantage les esprits, et en affermissant les âmes par une forte discipline morale.

Aussi ne suis-je pas surpris de l'intérêt assidu avec lequel vous, Messieurs, et, avec vous, l'élite de notre ville, vous accueillez nos rapports et vous interrogez nos statistiques. Tous ces chiffres parlent à votre intelligent patriotisme. Quand on vous dit comment la France, au lendemain d'effrayantes catastrophes, sous un gouvernement loyal et ferme, refait rapidement sa prospérité et sa grandeur par le travail et par l'épargne; quand on vous expose les progrès de la fortune publique attestés par le rendement des impôts, et les développements de notre commerce et de notre industrie; quand on énumère les produits des récoltes que la Providence miséricordieuse a accordées à la France en ces dernières années, vous tressaillez d'un juste orgueil, et vous remerciez Dieu, en voyant la patrie cicatriser si vite ses blessures, se relever de ses ruines, et rentrer dans le concert des grandes nations. Certes la France en effet possède en elle-même une vertu de résurrection merveilleuse.—Mais les âmes se relèvent-elles avec la même souplesse et la même énergie? Les leçons du malheur ont-elles profité? Sommes-nous en train de devenir plus sérieux, plus solides, plus dévoués à tous nos devoirs, à la religion, à la patrie? La discipline de l'éducation s'est-elle fortifiée? Que valent les études? Quels hommes préparent-elles à la vie? Éveillent-elles, dans l'esprit des jeunes gens, les nobles curiosités, les instincts généreux, l'émulation des grandes vertus, l'inquiétude sacrée du bien et du beau? Mais la philosophie surtout, qui doit, avec la religion, exercer une influence si décisive sur toute notre vie, en nous enseignant notre nature, nos devoirs et notre destinée, la philosophie a-t-elle repris enfin dans l'ensemble de nos études libérales

la place qui lui appartient? Voilà les questions qui vous inspirent ici la plus juste sollicitude : et vous avez raison. Car toutes les questions politiques, même les plus brûlantes, ne vous touchent pas de plus près. Pour y répondre, j'ai tous les chiffres entre les mains, comme professeur de l'enseignement supérieur, et tout ensemble comme juge de l'enseignement secondaire classique, dont toutes les études aboutissent au Baccalauréat.

I. — EXAMENS.

Baccalauréat ès Lettres. — L'ancien système d'examen subi en une seule fois n'appartient plus maintenant qu'au passé. Nous en avons fini ces jours-ci avec ce régime, dont nous avions réclamé la réforme. Car on y avait accumulé sur une seule épreuve le faix de toutes les études littéraires et scientifiques; et bien des esprits succombaient sous le fardeau. Il en résultait aussi que la préparation exclusive de l'examen absorbait les dernières années de l'éducation classique. — Désormais cet examen se partage, comme on sait, en deux épreuves distinctes séparées par un intervalle d'un an, et dont l'une correspond à la classe de rhétorique, et l'autre à la classe de philosophie. Ce nouveau règlement est inauguré depuis un an.

Baccalauréat complet. — Cependant on a dû permettre, cette année encore, aux candidats de choisir entre les deux ordres d'épreuve. Or, parmi eux, 241 ont préféré le Baccalauréat complet. Quelques-uns pensaient qu'en somme le vieux système compliquait moins ses exigences que le nouveau. Puis nous avions les candidats échoués des sessions précédentes, qui avaient hâte de réparer d'un seul coup, si c'était possible, leurs échecs antérieurs. Enfin nous comptons en cette province un grand nombre de jeunes gens qui se préparent aux Écoles de l'État, et que l'âge du concours oblige à presser leurs études littéraires. — Peut-être même

était-il souhaitable que, pour les élèves de cette catégorie si intéressante et ici si nombreuse, la loi réservât exceptionnellement le droit de passer, comme jadis, l'examen en une seule fois, et de le subir à seize ans. Car le nouveau règlement en réalité les exclut, pour la plupart, des études littéraires complètes, et leur rend le diplôme trop difficile à atteindre.

Sur ces 241 candidats, qui ont voulu conquérir encore leur grade par un seul examen,

98 l'ont obtenu avec la mention *passablement*;

35 avec la note *assez bien*;

Et 3 seulement avec la note *bien*. — Ce sont MM. *Henry* et *Wender*, et M^{me} *Henriette Diou*, la fille de M. le Principal du collège de Toul. C'est la première jeune fille qui soit venue nous demander le diplôme de Bachelier ès Lettres ; elle en a subi l'examen littéraire et scientifique avec autant de solidité que de modestie. Je souhaite que son succès, au lieu d'une jalouse ironique, n'excite chez nos jeunes gens qu'une généreuse rivalité.

Baccalauréat scindé. — C'est tout naturellement vers le nouveau système d'examen, que se porte tout votre intérêt. Comme je vous le disais, en en répartissant les matières sur deux années, on a voulu à la fois alléger le fardeau en le partageant, et fortifier les études en les simplifiant. Trop d'élèves, pressés d'en finir, compliquaient leur classe de rhétorique de leçons prématuées de sciences et de philosophie, tandis que les élèves de la classe de philosophie étaient obligés d'y revoir leurs matières littéraires. Désormais tout est remis à sa place. L'examen ne roule plus que sur l'enseignement de l'année. Il exclut toute préparation spéciale et de mémoire. Il n'est plus que le contrôle d'études bien finies. Nos élèves n'ont donc plus qu'à suivre leurs classes avec un zèle désintéressé et l'unique curiosité de s'instruire. Le diplôme est le couronnement assuré de leurs études régulières.

Voilà ce que nous avons espéré, en sollicitant cette réforme du Baccalauréat. L'expérience du nouveau règlement est encore bien récente, et le succès commence à nous donner raison, surtout pour la seconde partie de l'épreuve.

La première, où viennent aboutir non-seulement les études de rhétorique, mais encore toute l'éducation classique antérieure, laisse souvent encore à désirer. — Si le *Discours latin*, au sortir de la rhétorique, offre une forme un peu plus correcte, en revanche il y manque davantage cette suite et cet enchaînement des idées, dont on prend l'habitude dans la pratique de la philosophie et des sciences. — Quant à l'histoire, elle n'y fait pas moins défaut qu'auparavant. A voir combien nos élèves sont généralement brouillés avec les souvenirs de la Grèce et de Rome, je ne sais plus vraiment si c'est à eux que je dois m'en prendre, ou aux ouvrages classiques, dans lesquels ils apprennent l'histoire. Nos candidats du moins connaissent mieux les temps modernes. Il est vrai qu'ici le programme se borne au tableau du XVII^e et du XVIII^e siècle. — De même l'explication des auteurs grecs se relève, depuis qu'on l'a limitée à un petit nombre d'ouvrages. Les élèves ont pu préparer leurs textes, discrètement choisis pour la plupart. J'en excepte toutefois la *Poétique* d'Aristote, dont les formules algébriques dépassent la portée de nos savants de seize ans, et parfois même de leurs maîtres. — Nous aurions voulu pareillement, qu'avec le nombre restreint des auteurs français exigés, on pût obtenir sur ce point des candidats une préparation plus complète. Mais je crains bien que la critique littéraire de ces quelques chefs-d'œuvre inscrits au programme n'ait pas encore pris dans notre éducation classique, à côté des explications grecques et latines, la juste place depuis longtemps réclamée pour elle. — On a ajouté, il est vrai, à l'examen quelques questions sur la rhétorique. Ici les candidats voudraient qu'un programme un peu plus explicite déterminât davantage la matière et les limites de cette branche nouvelle.

Sur 211 candidats, qui se sont essayés cette année à cette première épreuve du *Baccalauréat scindé*, 121 seulement ont été admis, à savoir :

1 avec très-bien, M. Diehl.

5 avec bien : MM. Evon, Fetter, Galland, Jacquot et Petsche.

57 avec assez bien

Et 58 avec passablement.

Si cette proportion des *admis* est ici moins considérable que nous ne l'espérions (57,34 p. 100), en revanche la seconde partie de l'épreuve, qui couronne l'année de philosophie, a présenté, au témoignage de M. de Margerie, les résultats les plus satisfaisants. On voit ici tout ce que la classe de philosophie a gagné à être affranchie désormais des exercices littéraires et de la préparation des auteurs.

La statistique de cet examen en sera la suffisante apologie. Sur 70 candidats qui s'y sont présentés, 61 ont été admissibles à l'épreuve orale (c'est-à-dire les $\frac{6}{7}$), et 52 ont été définitivement admis (c'est-à-dire les $\frac{5}{7}$).

La note bien a été obtenue par 4 candidats, à savoir :

MM. Keller, Simon, Surgand et Weill;

Et la note assez bien, par 32 ;

16 seulement n'ont atteint qu'à la mention passablement.

Dans la Dissertation de philosophie spécialement, 5 candidats ont mérité la note très-bien, et 15 en ont approché ; 18 ont obtenu la note assez bien, presque bien. En somme, 38 candidats sur 52 admissibles (c'est-à-dire plus des $\frac{3}{4}$) ont mérité une mention supérieure au *passable*.

Dans les autres parties de l'épreuve, résultats analogues. Le niveau moyen de l'histoire et de la géographie s'est élevé. L'examen des Sciences présente aussi une amélioration sensible sur les années passées ; ici encore je rencontre 5 très-bien, et 26 assez bien.

Pour la première fois les *Langues vivantes* figuraient comme

matière obligatoire à l'examen. Le règlement n'impose encore actuellement à l'épreuve écrite qu'une version. Mais nous espérons bien qu'on finira par y substituer l'épreuve du thème, qui seule peut faire vraiment apprécier la force du candidat dans une langue étrangère. Car, pour la version, un élève intelligent, avec quelque habitude de cet exercice en latin, un dictionnaire et si peu que rien de connaissances grammaticales, s'en tirera toujours à bon marché. Cette traduction, d'ailleurs, n'a-t-elle pas sa part dans l'épreuve orale? Et l'examinateur n'y peut-il pas mieux juger ce que le candidat, ici dépourvu de dictionnaire, connaît véritablement de mots et de tours dans une langue étrangère?

En somme, Messieurs, dans cette seconde épreuve du Baccalauréat scindé, dont nous faisions au mois d'août la première expérience, la moisson, pour la qualité des produits, a dépassé nos meilleures espérances; et ici la nouvelle discipline du Baccalauréat est pleinement justifiée. La philosophie a repris dans nos études classiques, son rang et sa vertu; et nos jeunes gens, avant d'entrer dans les diverses fonctions de la vie, apprennent à méditer sur les grandes vérités, qui sont la lumière et la force de l'homme, et à mûrir leur esprit dans l'étude des choses morales et les exercices du raisonnement. Nous pourrons donc, avec moins d'inquiétude, les voir entrer dans le monde, où leur esprit sera assailli par tant de sophismes, leur vertu par tant d'exemples funestes. Car, après la religion, rien n'est plus propre encore qu'une saine et solide philosophie, pour éclairer nos âmes à travers les routes parfois si sombres de la vie, et soutenir nos cœurs dans ses inévitables épreuves.

Mais voici le revers de la médaille. C'est que le nombre des élèves qui participent à cette éducation philosophique supérieure, se restreint de plus en plus. Une mesure récente, en effet, n'exige plus des candidats aux écoles spéciales que la première partie du Baccalauréat ès lettres scindé; et, d'un autre côté, en maintenant désormais, pour subir la première

partie de ce Baccalauréat scindé, la même limite d'âge *minima* qu'on imposait auparavant pour le Baccalauréat complet, on bannit presque par là de la classe de philosophie tous les jeunes gens, que la préparation aux écoles spéciales oblige de précipiter leurs études littéraires. Ainsi un candidat à l'École polytechnique eût passé autrefois à seize ans l'examen complet du Baccalauréat ès lettres. Aujourd'hui, qu'il ne peut en passer à cet âge que la première moitié, peut-on se flatter qu'il consentira, pour l'amour de la philosophie, à ajourner d'un an ses études scientifiques? Aussi nous inquiétons-nous des conséquences de ce règlement. La classe de philosophie, en se consolidant ainsi, se dépeuple et ne garde plus qu'un petit bataillon sacré. Elle manquera désormais à nos ingénieurs et à nos officiers. Et qui ne sent pourtant combien cette étude des vérités de l'ordre moral, nécessaire à tous, l'est bien plus encore pour ces hommes voués par leur profession à la pratique exclusive des sciences positives?

Pour remédier à des conséquences si funestes, il faudrait donc qu'on rendit aux candidats des écoles spéciales l'intervalle de temps qui leur était laissé autrefois entre l'âge fixé pour le Baccalauréat complet et la limite *maxima* d'âge fixée pour le concours de ces écoles, soit en ramenant la première limite à 15 et 16 ans, soit en reculant la deuxième d'une année.

Baccalauréat complet.

SESSIONS.	NOMBRE des candidats	ÉLIMINÉS.			ADMIS.			Proportion p. 100.		
		épreuve écrite.	épreuve oral.	Total.	Très-bien.	Bien.	assez bien.			
Novembre 1874....	82	23	10	33	*	*	7	42	49	59,75
Mars 1875	36	13	6	19	*	1	5	11	17	47,22
Août 1875	123	41	11	52	*	3	23	45	71	57,72
Total.....	241	77	27	104	*	4	35	98	137	

Baccalauréat scindé (1^{re} épreuve).

SESSION.	NOMBRE des candidats.	ÉLIMINÉS.			ADMIS.				Proportion p. 100.
		épreuve écrite seule.	épreuve orale.	Total.	Féminin.	Bien.	Assez bien.	Passeable.	
Novembre 1874 ...	23	14	2	16	+	+	5	7	12 42,85
Août 1875.....	183	70	4	74	1	5	52	51	109 59,56
Total.....	211	84	6	90	1	5	57	58	121

2^e Épreuve.

Août 1875.....	69	8	8	16	+	4	32	17	53 76,80
----------------	----	---	---	----	---	---	----	----	----------

Licence ès Lettres. — Dans cet examen d'un ordre supérieur, la Faculté retrouve d'ordinaire devant elle ses propres disciples, soit ceux qui ici même suivent nos cours et nos conférences, soit ceux qui, dispersés au loin, reçoivent par correspondance nos conseils et notre direction.

10 candidats seulement se sont présentés cette année à l'examen de Licence, 3 en novembre, et 7 à la session de juillet. Mais je dois ajouter que deux de nos meilleurs disciples, MM. *Thiaucourt* et *Roy*, avaient déserté le concours de la Licence pour celui de l'École normale. — Sur nos dix candidats, 6 ont été *admis* au grade, à savoir :

A la session de novembre 1874 :

MM. l'abbé *Beurlier*, professeur au petit Séminaire de Paris;

l'abbé *Lacour*, élève de la Maison des hautes études de Nancy, disciples de notre Faculté.

A la session de juillet 1875 :

MM. *Durand*, maître-répétiteur au Lycée de Chaumont.

Thouvenin, professeur au Collège de Mirecourt.

Hubeaux, maître-répétiteur au Lycée de Nancy.

l'abbé *Chazot*, professeur au petit Séminaire de Paris.

Ainsi, en tout, 10 candidats et 6 admis au grade de Licencié. Ce serait une récolte bien modeste, si la qualité n'en compensait le petit nombre. Nous avons du moins la confiance de donner en ces vaillants jeunes gens des maîtres bien préparés à l'enseignement public ou libre. Ces résultats toutefois ne sauraient nous contenter. L'organisation si complète de nos conférences pour la Licence, et le zèle que nous y apportons tous, pouvaient nous inspirer plus d'ambition. Car notre Faculté est en mesure, avec ses conférences, d'offrir à la jeunesse qui se destine à l'enseignement presque les mêmes ressources que l'École normale supérieure. Et c'est à peine si, pour ces conférences, nous comptons de quinze à vingt disciples véritables. Ce sont, pour la plupart, des maîtres répétiteurs et des maîtres auxiliaires du Lycée de Nancy, des ecclésiastiques de la Maison des hautes études, ou encore des jeunes gens qui ont fait d'assez bonnes études secondaires pour avoir l'ambition généreuse de les poursuivre, parfois enfin quelques élèves des Universités allemandes, qui viennent s'initier à nos méthodes et à notre enseignement français.

Autrefois nous étions heureux de voir figurer dans ce groupe de disciples quelques élèves de la Faculté de droit, qui profitaient des loisirs de leur première année pour pousser plus loin leurs études littéraires. Mais quand ils ont vu que la Licence était tout autre chose qu'un Baccalauréat supérieur, et qu'une année d'études ne suffisait pas toujours pour y atteindre, il semble qu'ils se soient découragés. Ce n'est pas notre faute, du reste, si l'on n'a pas encore créé à l'usage de ces jeunes gens une Licence ès lettres plus à leur portée et mieux accommodée aux besoins de leur carrière et de notre époque. Car, pour notre jeunesse positive et toute pratique, le charme de l'étude désintéressée et la satisfaction d'élever et d'agrandir ainsi son intelligence ne suffisent pas, si l'on n'y peut joindre en même temps un diplôme avec ses priviléges.

II. ENSEIGNEMENT.

Notre enseignement, vous le savez, a un double objet. Dans nos Conférences, nous nous adressons à un nombre restreint de disciples, qui viennent s'y préparer sous notre direction au Professorat. Cet enseignement, pour être obscur et intime, n'est pas le moins efficace. Car c'est là que nous exerçons l'influence la plus décisive et la plus immédiate sur les études, puisque nous y préparons par nos conseils les professeurs de l'avenir.

Mais nous ne négligeons pas pour cela notre enseignement public. C'est la seconde mission, en effet, de nos Facultés françaises d'entretenir et de développer, chez les esprits cultivés qui s'intéressent aux choses de la pensée, ce goût des bonnes lettres et des spéculations philosophiques et morales qui est une des plus généreuses traditions de notre pays, et la part la plus solide de notre gloire nationale. Plus notre siècle même est entraîné vers la civilisation matérielle par les merveilles de la science et de l'industrie, plus il est nécessaire de réservier ainsi aux âmes qui n'ont pas perdu le sens de l'idéal, des asiles sacrés, où elles puissent venir par intervalle respirer un air plus pur et vivre par la pensée. — Tel est, en effet, l'esprit de notre enseignement. Soit que nous traitions de la science de Dieu, de l'homme et de la nature, soit que nous racontions l'histoire des siècles passés, soit que nous étudions dans les grandes œuvres qu'ils nous ont laissées les beaux génies de tous les pays et de tous les temps, nous aimons que cet enseignement varié, tout en formant l'esprit et le goût, tourne en même temps à notre profit moral. Car l'expérience nous a appris de plus en plus combien l'art et la morale étaient inséparables. « Le beau », a dit Platon, le grand artiste, « n'est que la splendeur du bien. »

Chacun de mes collègues, dans sa prochaine leçon d'ouverture, exposera le sujet de son cours de cette année. Aussi

me bornerai-je à vous indiquer dans une vue d'ensemble l'objet des cours de l'an dernier.

Philosophie. — M. de Margerie, après vingt ans d'enseignement dans notre Faculté sur les diverses parties de la philosophie, a voulu recueillir ces vastes matériaux en un cours complet. Ce cours se répartit sur trois années. Le professeur se propose de traiter cette année de la logique et de la morale. L'an dernier il assurait les fondements de cette science de l'homme par un cours de psychologie. Il s'est arrêté d'autant plus volontiers à faire l'exacte anatomie de ces faits intimes de l'âme, que maintes doctrines contemporaines en avaient altéré et faussé la nature et la loi, ou par aveuglement, ou de parti pris, pour aboutir à la destruction des vérités de l'ordre moral. Rien n'égale le bien-être que l'esprit ressent, quand, échappant aux doutes et aux ténèbres malsaines de la sophistique actuelle, on rentre avec un tel guide dans la région du bon sens et de la lumière, quand on sent le sol des vérités éternelles se raffermir sous ses pas, quand on reconnaît, en même temps que la misère de notre nature, sa dignité et sa grandeur, la spiritualité de l'âme, sa responsabilité morale et sa destinée immortelle.

Littérature grecque. — M. Decharme poursuivait l'an dernier ses intéressantes études sur la mythologie grecque. Désormais on peut en pénétrer le secret; le vieil Orient nous a révélé ses mystères. Il est curieux de voir comment les hommes, après avoir perdu la notion du Dieu unique, créateur et providence du monde, l'ont cherché et adoré dans tous les phénomènes de la nature et de leur âme, et sous l'influence de quelles circonstances locales se sont formées en Grèce les légendes divines et les personnifications brillantes — que la poésie et les beaux-arts ont idéalisées à l'envi. M. Decharme s'est attaché particulièrement cette année aux divinités grecques par excellence. *Zéus Héra Athéna Arion Artémis.*

de l'érudit, l'instinct du philosophe et de l'artiste. Nous espérons bien que de ce cours sortira un livre classique, devenu bien nécessaire en France, et qui fera (nous en sommes assurés, nous qui en avons goûté les premices) le plus grand honneur à son auteur.

Littérature latine. — M. Campaux avait pris l'an dernier pour sujet de son cours les *Géorgiques* de Virgile. Après avoir étudié d'abord l'œuvre elle-même, au point de vue de la science agricole, de l'inspiration poétique et de l'art, il s'est complu à en rapprocher les modèles que le poète avait pu consulter, ou encore les imitations qu'il avait suscitées dans la suite. C'est dire que le professeur a rayonné autour de ce poème magistral, pour nous retracer une histoire complète de la poésie rustique, à laquelle il a fait contribuer non-seulement la Bible, Homère, les Tragiques et les Comiques grecs, mais encore la littérature des nations modernes, depuis les Chansons de Geste et la *Divine Comédie*, jusqu'aux ouvrages de saint François de Sales et aux bucoliques de nos vieux auteurs des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Certes, en cette revue, l'auteur de *Maisonnette* aurait pu se citer lui-même. Vous tous, qui l'avez entendu, vous savez avec quel sentiment délicat et passionné il goûte lui-même la nature, il en entend les voix secrètes, et avec quelle éloquence il lui prête sa parole sympathique pour interpréter ses plus ineffables mystères. Cette année, c'est Horace qu'il se propose de nous expliquer.

Littérature française. — Nous reprenions l'an dernier l'histoire des lettres et des idées en France au milieu du XVIII^e siècle, au moment où Montesquieu vient de mourir, et où Voltaire commence à être débordé par la tempête d'idées qu'il a déchaînée le premier. Le sceptique épicurien s'effraie alors lui-même de voir la philosophie dériver de plus en plus vers un matérialisme dogmatique sans âme et sans Dieu. Il semble dès lors que la France entière soit travaillée de la

fièvre du changement; tous s'acharnent à l'envi à détruire tout ce qui demeure du passé, dans l'espoir de préparer ainsi la place pour la reconstruction de la société moderne sur un plan plus conforme à la raison humaine. Dans cette foule de sectaires nous avons distingué toutefois une voix dissonante, la voix éloquente de Rousseau. Mais, si celui-ci se sépare des Encyclopédistes et paraît prendre la défense de la religion et de la morale, c'est pour se retourner avec plus de passion encore contre les iniquités de l'ordre social et en accélérer la chute. Rousseau sera le théoricien et le tribun de la Révolution qui se prépare. — Nous suivrons cette année jusqu'à leur explosion ce mouvement des idées. Nous verrons s'accroître de jour en jour cette effervescence généreuse, mais téméraire, qui emporte les esprits confiants vers une réforme sociale, dont le monde attend la justice et le bonheur; et nous dirons quelles illusions et quelles erreurs ont parfois compromis tant de bonnes intentions, faussé tant d'espérances. Mais, en même temps, nous nous appliquerons à recueillir d'une main pieuse, au milieu des ruines amoncelées, tout ce que nos pères y ont semé de germes généreux et féconds, d'où devait sortir, après la tempête, la société moderne.

Littérature étrangère. — M. Gebhart a partagé son cours de l'an dernier entre l'Italie et l'Espagne. Il consacrait le premier semestre à l'étude de Machiavel, ce grand théoricien politique du siècle qui avait produit Louis XI, Ferdinand le Catholique et César Borgia. Pendant le second semestre, il analysait le *Don Quixotte* de Cervantès.

Cet hiver, il revient à son sujet favori de la Renaissance italienne. Cette fois il s'arrêtera de préférence à Ferrare, qui tient une si grande place alors dans l'histoire des lettres et des arts en Italie; et il étudiera surtout la gracieuse et piquante épopee de *Roland Furieux*, par laquelle l'Arioste vient, en riant, clore comme Cervantès l'ère chevaleresque. M. Gebhart est allé, selon son habitude, relire ces œuvres

charmantes au lieu même où elles sont nées. Car l'Italie, vous le savez, est la patrie préférée de son esprit et de ses études. En même temps qu'il y préparait son cours, il y mettait la dernière main à un Mémoire sur les *Origines de l'Économie politique et sociale* chez les historiens florentins. Ce travail, qui paraît ces jours-ci dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, témoigne de l'activité curieuse avec laquelle notre voyageur sait mettre à profit le loisir des vacances.

Géographie. — L'an dernier, M. Vidal-Lablace étudiait les pays qui forment le bassin de la Méditerranée. Après avoir expliqué les caractères particuliers de cette mer, et les raisons qui lui assuraient, ainsi qu'aux nations établies sur ses rivages, un rôle prédestiné dans la civilisation du monde, il s'arrêtait avec préférence à la description de l'Italie, de la Sicile et de la Grèce, ces pays rayonnants de nos souvenirs classiques. Si M. Vidal-Lablace sait donner tant d'intérêt et de vie à la géographie des pays même qu'il n'a pu voir, que sera-ce de ces régions consacrées depuis longtemps déjà par l'histoire et la poésie, où il a passé lui-même plusieurs années, et qui d'ailleurs laissent dans l'âme de celui qui les a visitées une fois une empreinte immortelle ?

Histoire. — Pendant que M. Vidal-Lablace nous faisait ainsi parcourir la Grèce moderne, M. Robiou nous racontait la Grèce ancienne. Il s'est attaché particulièrement à nous dire les origines et les transformations successives de la démocratie athénienne, depuis l'époque de Solon jusqu'au moment où Athènes, ce dernier boulevard de la liberté, perd pour toujours son indépendance. Histoire instructive et particulièrement opportune aujourd'hui, puisqu'elle nous montre le type le plus complet du gouvernement populaire qui ait jamais existé, et nous apprend à quelles conditions peut subsister l'institution démocratique, et quels sont les vices et les excès qui en entraînent le plus souvent la ruine.

M. Robiou n'a fait que passer parmi nous, mais pour nous étonner par son érudition aussi curieuse qu'étendue. Il se préparait à nous expliquer l'an prochain l'histoire de notre *Noblesse féodale*, qu'il connaît aussi bien que les antiquités de l'Égypte et de l'Assyrie, quand il a été appelé à la chaire d'histoire de la Faculté des Lettres de Rennes. Je croyais que ce serait l'École des hautes Études et l'Institut qui nous le reprendraient. Mais M. Robiou, en fidèle Breton, retourne à Rennes, sa ville natale ; il y devient membre de la Faculté où il a pris ses premiers grades. Le savant Doyen de cette Faculté, M. H. Martin, aura en lui un digne collaborateur. Quant à moi, j'aurais voulu être plus souvent le disciple de M. Robiou. Car j'ai toujours trouvé beaucoup à apprendre à ses curieuses leçons.

Il sera remplacé dans la chaire d'histoire par un enfant d'adoption de cette ville, M. Alfred Rambaud, qui, bien qu'attaché depuis plusieurs années à la Faculté des Lettres de Caen, n'a jamais eu d'autre ambition que de revenir à Nancy. Il se recommandait d'ailleurs au choix du Ministre par un grand nombre de travaux distingués qui lui ont fait une notoriété européenne.

Ce nouveau professeur se propose cette année de nous exposer l'histoire de la Russie et de ses rapports avec la France au XVIII^e siècle, c'est à-dire au moment où un souverain de génie tire soudain ce vieil empire des czars de la barbarie, et par des réformes violentes, le jette tout d'un coup dans la civilisation et dans le concert des nations européennes ; et il en suivra les destinées jusqu'à la mort de Paul I^r, c'est-à-dire jusqu'au seuil du XIX^e siècle. C'est là le programme que l'on attendait tout d'abord de M. Rambaud, que ses études et ses voyages ont familiarisé depuis longtemps avec la Russie ; et je ne doute pas du vif intérêt qu'offrira cette histoire, traitée par lui.

Vous voyez, Messieurs, par cette revue sommaire, quelle diversité d'instruction présentent les Cours de notre Faculté

des Lettres, sans compter les Conférences, qui forment chacune encore autant de cours différents. Certes il ne manque pas dans notre ville d'esprits cultivés et curieux, pour assister assidûment à ces entretiens philosophiques, historiques ou littéraires. Mais nous voudrions surtout y voir les jeunes gens en plus grand nombre. Car c'est à eux, principalement, que ces études sont destinées. On s'étonne que les élèves de nos écoles libérales ne sentent pas davantage l'incomplet de leur éducation classique. Ils devraient mieux comprendre combien, pour leurs études professionnelles elles-mêmes, et pour la carrière à laquelle ils se préparent, cette culture littéraire peut contribuer à éléver, à étendre, à éclairer leur esprit. Mais outre cet intérêt plus immédiat, on voudrait qu'à leur âge, qui est l'âge des pensées généreuses et des curiosités libérales, ils éprouvassent davantage le besoin de sortir de temps en temps du cercle de leurs études pratiques, pour venir entendre traiter ici des grands intérêts de l'esprit et de l'âme, et jouir du commerce des beaux génies, que nous sommes chargés de leur interpréter, et dont les œuvres sont la lumière, la joie et la vertu du genre humain.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS ENTRE LES ÉTUDIANTS

DE LA

FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875

PAR

M. RAYMOND BLONDEL

Agrégé chargé de cours

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Appelé, cette année, à vous rendre compte, au nom de la Faculté, des concours ouverts entre les étudiants en droit, je croirais manquer à un devoir, si ma première parole n'était une parole de reconnaissance pour ceux de mes collègues d'aujourd'hui, dans lesquels je retrouve mes maîtres d'autrefois, et pour ceux-là aussi qui nous ont successivement quittés et ont porté ailleurs leur précieuse collaboration. En leur rendant ici l'hommage qui leur est dû, j'obéis à un impérieux sentiment de gratitude que, sans doute, grâce aux succès constants de la Faculté dans les concours d'agrégation, je n'éprouve pas seul, mais que je suis doublement heureux de pouvoir exprimer le premier. Mais je penserais commettre plus qu'un oubli si, dans l'expression de ce sentiment, je n'attribuais à notre infatigable et vénéré Doyen la part que son dévouement de tous les instants et sa sollicitude incessante lui assignent dans tous les succès de la Faculté.

Le zèle et les efforts des ouvriers de la première heure ne seront point oubliés par les disciples qu'ils ont formés, et, pour continuer dignement la tâche commencée, les nouveaux venus savent où puiser leurs exemples.

J'aborde immédiatement le compte rendu des travaux de nos élèves.

PREMIÈRE ANNÉE.

Les étudiants de première année avaient à traiter, en Droit romain : « *Des Causes qui peuvent modifier le status d'un citoyen romain ou porter atteinte à son existimatio.* » Neuf compositions ont été remises à la Commission (1), qui en a écarté trois seulement comme insuffisantes. Parmi les six autres, le travail de M. Lagrésille (2) a, dès l'abord, conquis le premier rang. Doué d'un esprit ingénieux et solide, l'auteur, sans se perdre dans d'inutiles détails, embrasse d'un coup d'œil rapide les éléments du *status*, les analyse avec exactitude et détermine assez complètement les causes qui peuvent les altérer. On doit le louer spécialement d'avoir désigné ce qu'on appelle presque toujours le *status familiæ* par le mot d'*agnation*, qui a le mérite d'éviter toute équivoque et de bien indiquer à l'esprit l'institution civile dont il s'agit. Il faut cependant signaler à M. Lagrésille quelques erreurs, et certains *lapsus*, qui auraient pu faire tort à sa pensée, si elle n'avait été d'ailleurs aussi évidente, et qui doivent l'engager à veiller pour l'avenir sur les distractions de sa plume. Malgré cela, la Faculté n'a pas hésité à décerner le premier prix à ce travail, et elle ne peut qu'encourager l'auteur à développer, par de nouveaux efforts, les qualités naturelles dont il a fait preuve.

M. Maurice a suivi de près M. Lagrésille et conquis le se-

(1) Composée de : MM. LEDERLIN, *président*; DUBOIS; BLONDEL, *rapporteur*.

(2) *Devises* : *Suum cuique.*

Fais ce que tu peux; advienne que voudra.

cond prix (1). Sa composition révèle des connaissances étendues, fruit d'un travail soutenu; c'est lui qui a traité le plus complètement de l'*existimatio*. Il est seulement regrettable qu'un certain nombre d'excursions en dehors du sujet aient pris à M. Maurice un temps qu'il aurait consacré plus utilement à réparer quelques omissions dans le développement de la question elle-même; on désirerait aussi plus de fermeté dans le style et de rigueur dans la méthode. M. Maurice tirera de ses habitudes laborieuses le meilleur parti, s'il s'efforce de classer ses connaissances, de les discipliner, pour ainsi dire, et s'il se persuade que l'abondance des développements, loin d'exclure la méthode, la rend au contraire d'autant plus nécessaire.

Viennent ensuite, mais à une assez grande distance, MM. Marx (2) et Durand (3), auxquels la Faculté accorde une première mention honorable *ex aequo*. M. Marx a de la facilité et une certaine finesse d'observation, mais ses connaissances n'ont pas encore toute la solidité et toute la sûreté désirables. Il commet, entre autres inexactitudes, celle d'affirmer d'une manière absolue que la *minima capititis deminutio* a complètement disparu sous Justinien, et il semble croire que l'héritier sien ne pouvait intenter la *querela inofficiosi testamenti* qu'en cas d'institution d'une *persona turpis*.

Quant à M. Durand, on peut lui reprocher un silence complet sur l'*existimatio* et une grave erreur, consistant à dire que le fils émancipé était affranchi de la puissance paternelle, sans perdre pour cela ses liens d'agnation avec son père.

Une seconde mention honorable *ex aequo* est attribuée enfin

(1) *Devises* : Virtus pro aequitate propugnans.
Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

(2) *Devises* : Fiat Lux.
Rien n'est beau que le vrai.

(3) *Devises* : Agere, non loqui.
Aide-toi; le ciel t'aidera.

à MM. Saunois (1) et Lemoine (2). Le premier aurait pu aspirer à un rang plus élevé si ses connaissances avaient été plus complètes et moins vagues. Mais les heureuses qualités de son esprit n'ont pu le préserver de nombreuses lacunes, de certains hors-d'œuvre et d'une hérésie impardonnable sur les effets de la *minima capitis deminutio* qui, dit-il, n'affectionne en rien ni le droit d'usage, ni le droit d'usufruit. Pour M. Lemoine, sa composition, qui porte l'empreinte d'un travail assez consciencieux, se recommande par une certaine méthode; mais, sans parler des inexacititudes qui la déparent, on peut dire qu'en général elle est moins complète que les autres, et on y souhaiterait un peu plus de vigueur et d'originalité.

En Droit français, les étudiants de première année avaient à exposer les « *Règles relatives aux réparations de diverse nature, aux constructions, aux améliorations et aux dépenses voluptuaires pendant la durée de l'usufruit* ». Sur ce sujet, riche en détails et essentiellement pratique, onze compositions ont été remises à la Commission (3). Cinq seulement ont paru mériter une récompense, et, parmi celles-là, le classement n'a pas été sans difficultés. Au premier rang, nous retrouvons M. Maurice (4).

Si l'on peut critiquer, au début de son travail, des longueurs et des répétitions, si l'explication de l'article 607 ne présente pas toute la clarté désirale, cette composition, écrite avec une facilité presque excessive, contient la discussion de toutes les questions du sujet. Elle annonce des connaissances étendues; les transitions sont faciles, l'ensem-

(1) *Devises* : Nemo ipse sibi causam possessionis mutare potest.

La propriété du fonds entraîne celle du dessus et du dessous.

(2) *Devises* : Fugit irreparabile tempus.

L'espoir est un grand remède.

(3) Composée de MM. LIÉGOIS, *président*; ORTLIEB; LOMBARD (Paul), *rapporteur*.

(4) *Devises* : O et præsidium et dulce decus meum!

Rome n'est plus dans Rome; elle est toute où je suis.

ble est bien lié, et l'œuvre se termine par une heureuse comparaison entre les règles du Droit romain et celles du Droit français, relativement à la gestion d'affaires.

Le second prix est décerné à M. Laroumes (1).

Le début de son travail n'est pas très-heureux, ni au point de vue philosophique, ni au point de vue historique, mais la partie consacrée aux réparations est très-complète, les controverses sont bien exposées, et l'exagération même de la critique, adressée par l'auteur à l'usufruit, montre tout ce que la vivacité et la facilité de son esprit gagneraient à être soumises à l'épreuve d'un travail sérieux et soutenu.

Une première mention honorable est accordée à M. La-grésille (2). Malgré toutes les qualités dont il avait déjà fait preuve dans le concours de Droit romain, un meilleur rang n'a pu lui être attribué en raison de l'insuffisance du commentaire sur l'article 607 et aussi des lacunes que l'on remarque relativement à plusieurs points importants.

M. Marx (3), qui obtient une seconde mention honorable, a fourni une composition claire, assez bien ordonnée, mais qui aurait eu besoin, dans certaines parties, d'un peu plus de précision et de rigueur.

Enfin une troisième mention honorable est accordée à M. Louis Bohin (4). Son travail, assez logiquement conçu, mais écrit dans un style trop souvent incorrect, n'est pas exempt de quelques confusions fâcheuses, et il eût certainement gagné à être plus complet.

(1) *Devises* : Tentanda via est.
Maintenant, Dieu me garde ! Où vais-je ? Eh ! que m'importe ?
Quels que soient mes destins, je dis comme Byron :
« L'Océan peut gronder ; il faudra qu'il me porte,
• Si mon coursier s'abat, j'y mettrai l'éperon. »

(A. de Musset.)

(2) *Devises* : Dura lex, sed lex.
C'est la loi.

(3) *Devises* : Fiat Lux.
Rien n'est beau que le vrai.

(4) *Devises* : Audaces fortuna juvat.
La reconnaissance est la mémoire du cœur.

SECONDE ANNÉE.

La seconde année a fourni, cette fois encore, un nombre de concurrents assez restreint; des causes diverses semblent avoir écarté de la lutte un certain nombre de ceux qui auraient pu y figurer avec honneur. Le sujet du concours de Code civil était intitulé : « *De l'Accroissement en matière de legs* ». Sur cinq compositions, la commission (1) n'en a retenu que deux, et encore n'a-t-elle pu proposer à la Faculté qu'un second prix et une mention honorable. C'est M. Guillemin(2) qui obtient le second prix, rappelant ainsi dans cette enceinte le nom d'un père dont la mémoire est ici toujours vivante et qui serait heureux de voir aujourd'hui son fils s'inspirer de ses exemples. Le travail de M. Guillemin témoigne d'un esprit juridique; la doctrine en est, en général, exacte et l'exposition assez nette. On peut lui reprocher de ne pas rattacher suffisamment aux principes la discussion des questions controversées les plus importantes; il faut signaler aussi des omissions assez nombreuses et quelques propositions erronées, notamment dans la partie historique.

M. de Jouy (3) obtient une mention honorable pour un travail qui, avec les défauts reprochés au précédent, présente en outre moins d'ordre, de netteté, et contient plus d'inexactitudes.

Comme l'an dernier, le sort a désigné aux efforts des concurrents, un sujet de Droit criminel : « *De l'Autorité de la chose jugée au criminel, en matière criminelle et en matière civile* ». Question délicate et signalée par des controverses célèbres, sur lesquelles la doctrine et la jurisprudence sont depuis longtemps en désaccord. Sur quatre compositions re-

(1) Composée de : MM. JALABERT, *président*; CHOBERT; BINET, *rapporleur*.

(2) *Devises* : Non inuitus premor.

mises, la commission (1) a eu la satisfaction de pouvoir en retenir trois. Le premier prix appartient à M. Gerbaut (2). Son travail est de tous le plus complet et le plus exact. Presque toutes les questions sont examinées et traitées à fond ; c'est l'œuvre d'un esprit laborieux, servi par une heureuse mémoire. M. Gerbaut fera bien cependant de s'abstenir de quelques expressions improches ou emphatiques, et de se familiariser davantage avec l'orthographe des noms propres, quand ces noms sont ceux de jurisconsultes qu'on voit cités dans les ouvrages les plus élémentaires.

Le second prix est attribué à M. Chrétien (3), familier, comme M. Gerbaut, avec les succès de ce genre. La Faculté a même hésité longtemps avant de se décider à ne lui donner que le second rang. Mieux divisée, plus nette que la précédente, sa composition se recommande, en outre, par une exposition mieux conduite, un style plus correct et plus juridique. Mais les questions sont traitées moins complètement et avec moins d'exactitude. C'est ainsi que la célèbre discussion sur l'article 360 du Code d'instruction criminelle est écartée et privée de ses arguments les plus décisifs. Les effets de la chose jugée par les juridictions d'instruction sont aussi développés d'une manière peu satisfaisante ; en un mot, il manquait à l'auteur, pour parvenir au premier rang, la possession complète et sûre de son sujet.

Au troisième rang, mais assez loin des deux premiers, nous trouvons M. Binet (4). Après avoir dessiné un plan méthodique de la matière et choisi de bonnes divisions, M. Binet ne les a pas suivies assez fidèlement, et il a placé tous ses développements dans des cadres qui ne leur étaient pas des-

(1) Composée de : MM. A. LOMBARD, *président*; VILLEY; ORTLIEB, rapporteur.

(2) *Devises* : Dictum expertorum nunquam transit in rem judicatam.
Le sage s'attend à tout et ne s'étonne de rien.

(3) *Devises* : Nolite, Quirites, hanc sevitiam pati.
Savoir souffrir, savoir mourir : voilà la vraie liberté.

(4) *Devises* : Fac et spera.
Fais ce que dois, advienne que pourra.

tinés. Il a, du reste, négligé un certain nombre de questions, notamment l'interprétation de l'article 360 dont il ne dit qu'un mot, et encore ce mot n'est-il pas tout à fait à sa place. M. Binet regagnera sans doute l'an prochain le rang qu'il avait conquis l'année dernière ; il le peut au prix de quelques efforts dont nous le savons très-capable.

TROISIÈME ANNÉE.

J'arrive enfin aux concours de troisième année. Ceux-là seuls peuvent y prendre part qui, dans les examens précédents, ont réuni majorité de boules blanches, et, outre les prix donnés par l'État, les lauréats obtiennent l'exemption des frais d'études pour le Doctorat. Sur six élèves de troisième année qui se trouvaient dans les conditions requises, deux seulement se sont présentés au concours de Droit romain, portant sur « *les Pactes* », et, faut-il le dire, le résultat de leurs efforts n'a pu faire oublier le petit nombre des concurrents. L'hésitation a été grande sur la nature des récompenses à décerner ; cependant, après discussion entre les membres de la commission (1) qui ont soumis leurs scrupules à la Faculté, nous avons cru, en présence de la valeur intrinsèque des compositions, pouvoir accorder un second prix et une mention honorable. Le second prix est attribué à M. Lespine (2) et la mention à M. Peltier (3). Ni l'un ni l'autre n'étaient assez maîtres de leur sujet. Le premier, cependant, en a tracé les grandes lignes, mais il s'est abstenu d'entrer dans aucun détail. Sa mémoire semble s'éclairer parfois d'une lueur subite ; on croit qu'il va saisir enfin le fil conducteur qui lui manque, mais trop souvent il le laisse échapper, et

(1) Composée de MM. LEDERLIN, *président*; DUBOIS; BLONDEL, *rapporleur*.

(2) *Devises* : Summum jus, summa injuria.
Le style, c'est l'homme.

(3) *Devises* : Cuique suum.
A chacun le sien.

perd le guide qu'il paraissait avoir trouvé. Il est à regretter que le meilleur passage de sa composition soit un hors-d'œuvre sur les contrats innomés, et qu'il se soit borné à indiquer, sans la discuter, la question de savoir si le pacte isolé produit une obligation naturelle.

Chez M. Peltier, la connaissance du sujet est moindre que chez M. Lespine. Un préambule assez exact, mais beaucoup trop long, absorbe la plus grande partie de sa composition, et l'auteur n'est ainsi arrivé au sujet qu'à un moment où il ne lui restait plus le temps de le traiter. Aussi les omissions sont-elles beaucoup plus nombreuses encore que dans le travail précédent; la question de l'obligation naturelle n'est pas même indiquée, et, comme M. Lespine d'ailleurs, M. Peltier ne fait aucune mention de la loi *Lecta* et de la controverse dont ce texte est un des principaux éléments.

Pour la seconde fois, en deux ans, la Faculté se voit forcée de retenir au concours de Droit romain de troisième année le premier prix qu'elle eût été heureuse de décerner. Nous constatons le fait avec regret, mais ce n'est pas ici le moment de rechercher si la faute en est exclusivement aux étudiants, ou si ce concours, ouvert une année après leur dernier examen sur cette matière, n'exige pas des efforts et des travaux devant lesquels les natures exceptionnelles seules ne reculent pas.

Le concours de Droit français a été plus satisfaisant. Les concurrents devaient traiter : « *De l'Hypothèque légale de la femme mariée, au point de vue des immeubles grevés et des créances garanties* ». Trois compositions ont été remises à la commission (1); chacune d'elles reçoit une récompense. M. Peltier (2), qui prend ici sa revanche, se retrouve avec toutes les qualités qui lui avaient valu ses succès de l'an dernier, et obtient le premier prix. Son travail est complet,

(1) Composée de : MM. A. LOMBARD, *président*; LIÉGEOIS; CHOBERT, *rapporleur*.

(2) *Devises* : Semper recte, rectius.
Hâtez-vous lentement, etc.

bien conduit, écrit en bon style, et l'abondance des détails n'a nui ni à l'ensemble ni à la netteté de l'exposition. Le second prix est accordé à M. Félicien Bohin (1), qui a eu le mérite d'indiquer avec exactitude les principes fondamentaux de la matière, mais a malheureusement trop sacrifié les détails. Son style est, en général, négligé, parfois obscur, et, cependant, la manière dont certains passages sont écrits montre que l'auteur aurait pu éviter ce reproche.

Enfin M. Lespine (2) obtient une mention honorable. Son travail a le défaut d'être superficiel sur plusieurs points importants, notamment en ce qui concerne les créances garanties par l'hypothèque légale, et la question des conquêts de communauté, à propos de laquelle, d'ailleurs, la même critique peut s'adresser, à des degrés divers, aux autres concurrents. M. Lespine a cependant fait preuve de qualités estimables et qui, servies par un travail assidu, le conduiraient à d'excellents résultats.

Ma tâche est terminée, Messieurs, car pour le concours de Doctorat, mon compte rendu se borne à exprimer le regret qu'aucun mémoire n'aït été déposé. Le sujet intitulé : « *Du Paiement des dettes et des legs par les héritiers et autres successeurs à titre universel, dans le Droit romain, dans l'ancien Droit français et dans le Droit moderne* », était pourtant de nature à susciter les efforts de nos docteurs et de nos aspirants au Doctorat. Tout a été dit dans les années précédentes sur cette regrettable abstention qui, nous l'espérons cependant, ne tardera pas à prendre fin. Je n'ajouterai rien, et me contenterai de souhaiter que la question choisie pour l'année prochaine (3) ait le privilége d'attirer plus de compétiteurs. Je crains bien que nos élèves, une fois licenciés en droit, ne

(1) *Devises* : Cuique suum.

Le jury est la justice des hommes libres.

(2) *Devises* : Vae victis !

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

(3) *Des Droits des créanciers des époux sous les divers régimes de communauté conventionnelle*.

se tiennent à l'écart de ce concours, parce qu'ils n'en aperçoivent pas le but pratique et les résultats immédiats. C'est là une fâcheuse idée contre laquelle il importe de vous tenir tous en garde. Nous n'avons certes pas l'intention de marchander les éloges à ceux d'entre vous qui demandent au travail les moyens de parvenir; permettez-nous cependant de désirer encore de vous quelque chose de plus. Il ne faut pas seulement aimer dans le travail l'instrument matériel de votre avenir; il faut encore et surtout l'aimer pour lui-même, pour les satisfactions intimes qu'il procure, et parce que, sans lui, l'homme, quel qu'il soit, manque à sa destinée ici-bas. Ne faites donc pas de la réalisation de vos ambitions, si légitimes qu'elles puissent être, la mesure et la règle unique de vos efforts. Demandez-vous seulement si le travail auquel on vous sollicite est de nature à développer vos facultés, à fortifier votre intelligence, et à étendre le cercle de vos connaissances. Le reste viendra comme par surcroît, et dussiez-vous voir fuir sans cesse devant vous le but poursuivi, dussiez-vous vous retirer enfin de la lutte sans l'avoir atteint, vous n'en aurez pas moins bien mérité de votre patrie, en devenant, quoi qu'il arrive, des citoyens capables de répondre à son attente, et de soutenir le poids de ses destinées.

DISTRIBUTION DES PRIX

FACULTÉ DE DROIT

M. BLONDEL, Agrégé, chargé de cours à la Faculté de Droit, a donné lecture de la liste des concurrents qui ont obtenu des prix et des mentions conformément au procès-verbal ci-après :

Extrait du procès-verbal de la séance du 6 août 1875.

« Il a été procédé à l'ouverture des enveloppes cachetées dans les-
« quelles étaient renfermés les bulletins indiquant les noms des con-
« currents.

« D'après les rapprochements faits entre les devises portées sur les
« dissertations jugées dignes de récompenses et les mêmes devises
« portées sur les enveloppes, les prix et les mentions ont été décernés
« dans l'ordre suivant : »

PRIX DONNÉS PAR L'ÉTAT

CONCOURS DE TROISIÈME ANNÉE

Droit romain.

2^e PRIX (Médaille de bronze). M. LESpine (Camille-Hyacinthe), né à Verdun (Meuse), le 27 mai 1854.

MENTION HONORABLE..... M. PELTIER (Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Édouard), né à Remiremont (Vosges), le 1^{er} août 1855.

Droit français.

1^{er} PRIX (Médaille d'argent). M. PELTIER (Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Édouard), né à Remiremont (Vosges), le 1^{er} août 1855.

2^e PRIX (Médaille de bronze). M. BOHIN (Louis-Justin-Félicien), né à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), le 5 septembre 1854.

MENTION HONORABLE..... M. LESPINE (Camille-Hyacinthe), né à Verdun (Meuse), le 27 mai 1854.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CONCOURS DE SECONDE ANNÉE

Code civil.

2^e PRIX (Médaille de bronze). M. GUILLEMIN (Jean-Marie-Louis), né à Pont-à-Mousson (Meurthe), le 17 août 1855.

MENTION HONORABLE..... M. ANCILLON DE JOUY (Charles-Georges), né à Metz (Moselle), le 8 février 1856.

Procédure civile et législation criminelle.

1^{er} PRIX (Médaille d'argent). M. GERBAUT (Auguste), né à Lunéville (Meurthe), le 27 novembre 1854.

2^e PRIX (Médaille de bronze). M. CHRÉTIEN (Alfred-Marie-Victor), né à Sedan (Ardennes), le 9 mai 1855.

MENTION HONORABLE..... M. BINET (Georges-Hippolyte-Adolphe), né à Roubaix (Nord), le 8 juillet 1855.

CONCOURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

Droit romain.

1^{er} PRIX (Médaille d'argent). M. LAGRÉSILLE (Alfred-Joseph), né à Nancy (Meurthe), le 19 juillet 1857.

2^e PRIX (Médaille de bronze). M. MAURICE (Alexis), né à Billy-sous-Mangiennes (Meuse), le 29 décembre 1855.

1^{re} MENTION HONORABLE <i>ex æquo</i>.....	M. DURAND (Jules-Marie-Georges), né à Remiremont (Vosges), le 1 ^{er} juin 1855.
2^e MENTION HONORABLE <i>ex æquo</i>.....	M. MARX (Armand-Frédéric), né à Nancy (Meurthe), le 14 septembre 1854.
2^e MENTION HONORABLE <i>ex æquo</i>.....	M. LEMOINE (Charles-Amédée), né à Nancy (Meurthe), le 23 septembre 1856.
	M. SAUNOIS (Georges-Marie-Nicolas), né à Metz (Moselle), le 6 janvier 1854.

Droit français.

- 1^{er} PRIX (Médaille d'argent).** M. MAURICE (Alexis), né à Billy-sous-Mangiennes (Meuse), le 29 décembre 1855.
- 2^e PRIX (Médaille de bronze).** M. LAROUMES (Jean-Félix), né à Jussac (Cantal), le 11 octobre 1855.
- 1^{re} MENTION HONORABLE....** M. LAGRÉSILLE (Alfred-Joseph), né à Nancy (Meurthe), le 19 juillet 1857.
- 2^e MENTION HONORABLE....** M. MARX (Armand-Frédéric), né à Nancy (Meurthe), le 14 septembre 1854.
- 3^e MENTION HONORABLE....** M. BOHIN (Louis-Victor), né à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), le 8 janvier 1856.



FACULTÉ DE MÉDECINE

Aux termes des arrêtés de 1854, il est distribué annuellement, dans la Faculté de médecine de Nancy, quatre prix et des mentions honorables, d'après le résultat de quatre concours distincts correspondant à chacune des quatre années d'études.

Les jurys chargés de prononcer, cette année, sur le mérite des épreuves, ont décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES

Chimie, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. MILLET (Joseph), de Saffloz (Jura).

Mention très-honorabile ex æquo : MM. VILMAIN (Gabriel-Paul-François), de Mirecourt (Vosges) ; BIÈCHY (Eugène-Amand), de Wintzenheim (Haut-Rhin).

Mention honorable : M. REMY (Joseph-Sébastien), de Schirmeck (Vosges).

DEUXIÈME ANNÉE

Anatomie et Physiologie.

Ni prix ni mention honorable.

TROISIÈME ANNÉE

Médecine.

Prix : M. LIÉGEOIS (Charles-Auguste), de Bainville-aux-Saules (Vosges).

QUATRIÈME ANNÉE

Prix : M. MULLER (Émile-François), de Wissembourg (Bas-Rhin).

PRIX PARTICULIER

Un concours, auquel ont pris part les aides de clinique et les internes des hôpitaux, a été ouvert à la fin de l'année scolaire, pour l'obtention du prix dit : *Prix de l'Internat*, fondé par M. le docteur Bénit.

Le jury chargé de prononcer sur le mérite des épreuves de ce concours a décerné le prix à M. STOEBER (Adrien), de Strasbourg.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Conformément aux dispositions du décret du 21 avril 1869 et de la circulaire ministérielle du 6 juillet suivant, des prix, avec des mentions honorables, s'il y a lieu, sont accordés annuellement, à la suite d'un concours, dans les Écoles supérieures de pharmacie.

La commission chargée de prononcer, cette année, sur le mérite des épreuves des candidats, a décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie minérale, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. GÉRARD (Henry), de Dieulouard (Meurthe).

Mentions honorables : MM. BLAUDEZ (Jules), de Xertigny (Vosges).

Kuss (Charles), de Strasbourg (Bas-Rhin).

DEUXIÈME ANNÉE

Pharmacie et Matière médicale.

Prix : M. CHAPUIS (Achille-Jean-Adolphe-Abraham), de Saint-Sauveur (Côte-d'Or).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie organique et Toxicologie.

Mention très-honorabile : M. STRÆBEL (Adolphe), de Strasbourg (Bas-Rhin).

T A B L E

	Pages.
Administration académique	1
Conseil académique	2
Enseignement supérieur. — Faculté de droit.	3
— Faculté de médecine.	4
— École supérieure de pharmacie.	5
— Faculté des sciences.	6
— Faculté des lettres.	6
Procès-verbal de la séance solennelle de rentrée des Facultés, du 16 novembre 1875	7
Discours de M. le Recteur	11
Rapport de M. le Doyen de la Faculté de droit	23
Appendice au rapport du Doyen. Publications juridiques ou littéraires des membres de la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1874-1875.	36
Rapport de M. le Doyen de la Faculté de médecine.	39
Travaux personnels des professeurs, agrégés et adjoints de la Faculté de médecine et de l'École supérieure de pharmacie.	54
Rapport de M. le Doyen de la Faculté des sciences.	59
Publications des membres de la Faculté des sciences pendant l'année scolaire 1874-1875.	71
Liste des travaux scientifiques d'E. Baudelot.	75
Rapport de M. le Doyen de la Faculté des lettres	77
Rapport sur les concours entre les étudiants de la Faculté de droit de Nancy pendant l'année scolaire 1874-1875, par M. Raymond Blondel, Agrégé chargé de cours.	95
Distribution des prix. — Faculté de droit	107
— Faculté de médecine	110
— École supérieure de pharmacie.	111

Nancy. — Imp. Berger-Levrault & Cie.

